



---

**BUREAU MULTI-PAYS  
POUR LE MAGHREB  
RAPPORT 2017-2018**

---

ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès en faveur de l'amélioration de la condition des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins dans le monde entier.

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes. ONU Femmes soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, se concentrant sur cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership et la participation des femmes ; mettre fin à la violence contre les femmes ; faire participer les femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; renforcer l'autonomisation économique des femmes ; et mettre l'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationale. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.



ONU Femmes s'emploie à concrétiser la vision des Objectifs de développement durable en faveur des femmes et des filles aux quatre coins du monde.

---

## SOMMAIRE

---

**04** | **AVANT  
PROPOS**

**06** | **LES FEMMES PARTICIPENT  
À LA PROMOTION  
DE L'ÉGALITÉ DANS  
LES SYSTÈMES DE  
GOUVERNANCE**

**20** | **LES FEMMES ONT UNE  
SÉCURITÉ DE REVENU, UN  
TRAVAIL DÉCENT ET UNE  
AUTONOMIE ÉCONOMIQUE**

**28** | **TOUTES LES FEMMES ET  
FILLES VIVENT UNE VIE  
EXEMPTÉ DE TOUTES  
FORMES DE VIOLENCE**

**44** | **LES FEMMES ET LES FILLES CONTRIBUENT ET ONT UNE PLUS GRANDE  
INFLUENCE DANS LA CONSTRUCTION DE LA PAIX ET LA RÉSILIENCE  
DURABLES**

**47** | **FOCUS : LE PROGRAMME  
TAF'IL RENFORCE LES  
CAPACITÉS DES MÉDIAS EN  
ALGÉRIE**

**48** | **ETATS  
FINANCIERS**

## AVANT-PROPOS

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, 2017 et 2018 ont été marquées par des avancées majeures et des moments phares en matière de droits des femmes dans notre région, et ce grâce à l'engagement continu des défenseurs de l'égalité au Maghreb et dans le monde. La communauté internationale a suivi le mouvement de libération de la parole par des millions de femmes, célébrités comme anonymes, qui se sont fait entendre, révélant les multiples formes de violence auxquelles elles ont été confrontées et réclamant leur droit à une vie digne, sans violence, une vie égale en droits à celle des hommes.



Les mouvements Me Too et Time's Up, parmi d'autres, ont montré en effet la détermination des défenseurs-es des droits des femmes, issu-es de tous les milieux, de briser le silence, et ont inspiré la naissance d'initiatives similaires dans notre région comme Kayna et Zanka Dialna pour l'appropriation de l'espace public par les femmes ainsi que Masaktach contre l'impunité des agresseurs. Cette mobilisation mondiale a été accentuée par la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles et qui a choisi pour slogan « Écoutez Moi Aussi » en 2018. La campagne a fédéré encore plus d'acteurs dans les pays où nous sommes présents. Ainsi, à Rabat, les Organisations de la Société Civile, les partenaires nationaux, notamment la Direction générale de la Sûreté nationale et le Ministère Public, et les agences des Nations Unies se sont retrouvés les uns à côté des autres pour lancer les 16 jours de campagne de sensibilisation et informer le public.

Par ailleurs, des avancées législatives ont été majeures en la matière. En effet, durant les deux années écoulées les lois relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes ont été adoptées en Tunisie et au Maroc. Et en Algérie, une base de données administratives a été lancée pour permettre un suivi régulier et orienter la politique de prévention, de protection et de prise en charge des femmes et des jeunes filles vulnérables, notamment les victimes de violences.

L'autonomisation économique reste centrale à la question des droits des femmes qui,

---

continuent à être très peu présentes sur le marché du travail malgré le fait que la valeur de leur contribution n'est plus à prouver. À cet effet, nous avons continué à travailler au niveau institutionnel pour définir de meilleures stratégies permettant aux femmes de participer à la vie économique, et lancé un nouveau programme sur le terrain qui a accompagné 250 femmes rurales marocaines à la professionnalisation de leur activité à travers la formation et l'équipement en appui à la préservation de leur savoir-faire ancestral et le respect de pratiques adaptées aux changements climatiques. Les voir aujourd'hui se déplacer de leurs villages pour participer aux salons et autres rencontres professionnelles, où elles présentent et commercialisent leurs produits et assurent un revenu à leurs familles, est la preuve de la pertinence de nos approches.

Nous avons vécu deux moments historiques en Tunisie en 2018. D'abord en mai, avec 47% des sièges remportés par des femmes aux élections municipales et une femme élue maire de la capitale Tunisienne, où, quelques mois après, le Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution du Conseil de Sécurité 1325 « Femmes, Paix et Sécurité » a été lancé, marquant ainsi l'aboutissement d'un processus de deux années de mobilisation ; des résultats qui nous rendent particulièrement fiers au vu de l'appui que nous avons fourni à toutes les parties prenantes.

Un appui qui s'est également traduit en Algérie par le renforcement de capacités de 700 élues locales en leadership et management électoral, et de près de 500

femmes fonctionnaires représentant l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie sur l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique. Soixante d'entre elles ont ainsi représenté leurs départements ministériels au Forum des Nations Unies pour le Service Public à Marrakech. Ceci a été l'occasion de clôturer notre grand programme de promotion de l'accès des femmes aux instances de gouvernance au Maghreb et au Machrek qui a donné naissance à un réseau régional visant à consolider les connaissances et développer les mécanismes pour plus de femmes aux postes de responsabilité. Ces avancées vers l'égalité n'auraient pu être réalisées sans le dévouement et la mobilisation de nos partenaires et donateurs qui croient comme nous dans les bénéfices d'une société égalitaire où les femmes jouissent de leurs pleins droits et où les hommes et les garçons sont tout autant impliqués dans ces questions. Justement, notre enquête IMAGES sur les hommes et l'égalité des sexes s'est penchée sur les perceptions et les pratiques des hommes et des garçons vis-à-vis des différents aspects de l'égalité, lançant ainsi notre nouveau chantier de travail sur les masculinités positives.

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de continuer les efforts et poursuivre cet élan en faveur des droits des femmes et des filles et de l'égalité entre les sexes.

---

**Leila RHIWI**

Représentante du bureau multi-pays  
pour le Maghreb

---

# LES FEMMES PARTICIPENT À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DANS LES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE

ONU Femmes Maghreb accompagne les parlements, les ministères et les collectivités locales pour la prise en compte du genre dans l'élaboration des stratégies, des politiques publiques et des budgets nationaux au travers notamment de la budgétisation sensible au genre. Elle soutient la participation des femmes aux espaces de décision politiques au travers du soutien à l'adoption de quotas et du renforcement des capacités des candidates et des élues. Elle vise également à promouvoir une véritable égalité professionnelle dans les évolutions de carrières des femmes travaillant dans la fonction publique.

## APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA DÉFINITION DE POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

Depuis quelques années, les collectivités locales s'engagent en faveur d'une plus grande égalité sur leurs territoires par l'adoption d'une approche intégrée de l'égalité. Celle-ci représente un intérêt à plusieurs égards : elle permet de mieux connaître ses publics en prenant en considération le fait qu'aujourd'hui encore en raison des stéréotypes de genre, les femmes et les hommes n'occupent pas la ville de la même manière, n'utilisent pas les mêmes services et les mêmes infrastructures sportives ou autres. Le rôle des collectivités locales dans l'avancée de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est aujourd'hui reconnu. Dans ses actions, en particulier de proximité telles que la solidarité, la santé, l'action sociale et le développement des territoires, la ville est un échelon incontournable.

**Au Maroc**, la définition et la mise en place de politiques publiques locales favorisant

l'égalité hommes-femmes est aujourd'hui un impératif légal. Le Maroc est en effet engagé à plusieurs niveaux : international au travers de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), au niveau constitutionnel, ainsi qu'au niveau national aux travers des Lois Organiques Territoriales 111-14, 112-14, 113,14 qui recommandent 1/ la mise en place de quota de 30% de femmes membres dans les conseils régionaux et communaux, 2/ la prise en compte de l'approche méthodologique dite genre dans les programmes de développement locaux pour en faire des programmes qui visent à lutter contre les inégalités, 3/ la prise en compte de l'approche genre dans la budgétisation territoriale (art. 171, art. 150 et art. 158), 4/ la création des « Instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre » (IEECAG),

instances consultatives participatives (art.117, art.111 et art. 120 des lois) et l'association de ces dernières au processus d'élaboration des programmes de développement locaux (décrets 2.16.299, 2.16.300, 2.16.301). En dépit de ces engagements, des défis persistent pour l'intégration des dispositions pour l'égalité des Lois Organiques Territoriales. Dans ce contexte, le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Collectivités Locales (MI-DGCL) ont conclu avec ONU Femmes deux conventions de partenariat en 2014 et en 2017 pour mettre en place les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques territoriales favorisant l'égalité.

Le programme d'appui à la gouvernance locale sensible au genre avec la DGCL (Ministère de l'Intérieur), est mis en œuvre dans 3 régions pilotes :

Marrakech-Safi, Casablanca-Settat, et Fès-Meknès. En 2017-2018, ce programme a permis 3 grandes réalisations :

- L'évaluation de l'impact des Programmes de Développement Régionaux (PDR) sur les inégalités femmes-hommes.
- L'identification et mesure des besoins des collectivités territoriales en matière d'intégration de l'égalité dans la planification locale et pour la mise en place des Instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre (IEECAG).
- Le développement de méthodologies pour élaborer ou revoir des programmes de développement régionaux intégrant le genre.

**En Tunisie,** ONU Femmes a joué un rôle de catalyseur et de coordination avec une action de plaidoyer visant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la Loi organique du code des collectivités locales adoptée en 2018, l'objectif étant de consacrer le principe de l'égalité et de l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes dans la constitution des commissions techniques

au sein des collectivités locales et aussi comme un des critères pour l'adoption des plans de développement locaux et régionaux. Un argumentaire et des propositions d'amendements permettant de faire avancer la loi, en concertation avec des agences des Nations unies, le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors et le Ministère des Affaires locales, le CREDIF et des organisations de la société civile telles que la Ligue des électrices tunisiennes, Aswat Nissa, Bawsala, le Forum des fédérations et Oxfam a été conjointement dressé et présenté lors du plaidoyer avec les représentant.e.s du peuple.

Ce travail collectif a permis de faire adopter le principe d'égalité et d'équivalence des chances dans l'organisation des missions et des mandats des conseils élus. Il a également eu un impact sur les articles suivants :

- L'Article 34 qui donne la possibilité aux conseils des collectivités locales de travailler avec les instituts de statistiques afin de collecter des données désagrégées par sexe.
- L'Article 41 qui fixe la parité au sein de chaque commission des conseils élus ainsi qu'une parité horizontale dans les présidences des commissions.
- L'Article 101 qui inscrit que le plan de développement local doit prendre en compte une approche intégrée de l'égalité.
- L'Article 105 qui met en avant la situation des femmes en milieu rural pouvant bénéficier de mesures de discrimination positive.
- L'Article 126 sur la budgétisation sensible au genre qui dispose que les collectivités locales doivent respecter ce principe dans le processus d'adoption des budgets.

**En Algérie,** ONU Femmes a mis en place différentes actions de formation en faveur de la prise en compte du genre dans les lois, les politiques publiques et sur la gouvernance locale sensible au genre. Ainsi, une soixantaine

de parlementaires femmes et hommes ont été formés à l'intégration du genre dans l'élaboration des lois. De plus, cinquante personnes de la commission interministérielle des points focaux genre ainsi que des membres du conseil national de la Famille et de la Femme qui représentent tous les portefeuilles ministériels du gouvernement ont été formés sur l'intégration du genre dans les politiques publiques. Enfin, une formation d'une semaine sur les outils de la gouvernance et de la budgétisation sensible au genre a été organisée auprès de 30 femmes cadres de l'administration locale et élues locales.

### **ODD : le mandat de coordination d'ONU Femmes.**

Dans le cadre de l'Initiative conjointe sur l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) dans les stratégies et programmes du Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social (MFSEDS), ONU Femmes a coordonné avec succès le soutien financier et technique fourni par le Système des Nations Unies au Maroc pour renforcer l'appropriation de l'Agenda 2030 par le MFSEDS et l'intégration des ODD dans les stratégies et les interventions du ministère. Une analyse transversale a été réalisée afin de déterminer dans quelle mesure le programme 2030 est pris en compte. Ce projet a favorisé l'élaboration d'une liste de cibles et d'indicateurs adaptés classés par ordre de priorité pour suivre la contribution des ministères aux ODD. Trois politiques nationales ont été examinées dans le cadre de ce projet : Le Plan gouvernemental de l'Égalité 2017-2021, la Politique publique intégrée de protection de l'enfance et la Politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Ce travail est essentiel car il permet d'aligner et d'harmoniser les politiques publiques

marocaines avec les grands objectifs adoptés au niveau international par les États membres.

## **BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE**

Le processus de budgétisation sensible au genre (BSG) est l'aboutissement de la mise en place d'une approche intégrée du genre dans les politiques publiques qui permet de s'assurer que les femmes et les hommes bénéficient également et équitablement des financements publics et de la redistribution sociale. La BSG est un outil de politique publique au service de l'égalité et un outil de performance budgétaire. Elle vise à intégrer la dimension du genre dans la démarche de planification et de programmation budgétaire ainsi que dans l'exécution, le suivi et l'audit.

### **Qu'est-ce que la BSG ?**

- ➔ Le budget public est la traduction en chiffres des priorités politiques : une société plus égalitaire passe donc par des choix budgétaires.
- ➔ La budgétisation sensible au genre est une méthode qui applique le « gender mainstreaming », l'intégration d'une dimension genre, dans toutes les étapes du processus budgétaire.
- ➔ C'est l'analyse de l'impact que peut avoir toutes formes de dépenses publiques ou de méthodes de prélèvement de recettes sur les femmes et les filles, comparé à celui qu'elles peuvent avoir sur les hommes et les garçons.
- ➔ La budgétisation sensible au genre ne traite pas les ménages en tant qu'unité homogène mais prend également en considération les inégalités au sein des ménages.
- ➔ Elle permet de montrer les progrès vers plus

d'égalité entre les femmes et les hommes.

→ Elle permet de prendre en compte d'autres catégories d'inégalités telles que l'âge, la situation socio-économique, les besoins spécifiques ou le lieu de résidence (urbain / rural, régions).

→ Elle vise à formuler des propositions pour redéfinir les priorités par rapport aux dépenses et aux recettes, en prenant en compte les besoins et les priorités différentes des femmes/des filles et des hommes/des garçons.

**Au Maroc et en Tunisie**, la budgétisation sensible au genre est inscrite dans la loi et elle est une obligation pour les ministères des finances dans l'élaboration des budgets locaux et nationaux.

En **Tunisie**, la loi organique du budget (LOB) adoptée fin janvier 2019 permet aux chef.fe.s de programmes de la gestion budgétaire par objectif d'utiliser des objectifs et des indicateurs sensibles au genre. Par ailleurs, ONU Femmes a joint ses efforts avec le PNUD pour renforcer la sensibilisation des parlementaires et les accompagner pour la création d'un caucus « informel » et la proposition d'une initiative parlementaire signée par 10 députées qui a permis d'intégrer plusieurs propositions dont un amendement à l'article 18 de la LOB qui reconnaît l'égalité et l'équivalence des chances et qui a été soumise au Parlement.

Depuis fin 2017, ONU Femmes travaille sur la BSG avec deux ministères pilotes : l'Équipement et l'Agriculture. Une expertise a été mise en place et a permis de retracer le processus budgétaire et d'identifier les points d'entrées possibles pour intégrer le genre dans la budgétisation. En 2019, ONU Femmes accompagnera lesdits ministères afin qu'ils puissent présenter un budget sensible au genre pour le budget 2020. Un travail est également en cours avec le Ministère des Finances afin de mettre en place une feuille de route au niveau national en faveur de la prise

en compte de la budgétisation sensible au genre, dans le cadre de la gestion budgétaire par objectifs, réforme en cours depuis 2018.

ONU Femmes Maghreb a soutenu la mise en place d'un caucus de femmes parlementaires abrité par la Commission des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et des seniors qui regroupe des femmes et des hommes parlementaires issus de différents blocs parlementaires qui plaident collectivement en faveur de la lutte contre les inégalités de genre. Ce caucus a soumis deux initiatives au Parlement en décembre 2018 et travaillera à partir de 2019 sur la participation des femmes aux élections législatives et présidentielles ainsi que l'intégration du genre dans la loi organique des finances.

Depuis 2015, au Maroc la réforme de la loi organique des finances rend obligatoire pour chaque ministère, la présentation d'un budget axé sur les résultats qui prend en compte le genre, lors de la présentation du projet de loi de finances au Parlement. Le partenariat d'ONU Femmes Maghreb avec le Ministère de l'Économie et des Finances et son Centre d'Excellence pour la BSG (CE-BSG) a permis d'avancer dans l'accélération des opérations de préfiguration pour l'intégration de l'égalité de genre dans le processus budgétaire ainsi que le développement d'une plateforme de « Knowledge Management », permettant au CE-BSG de former les ministères sectoriels. Également une méthodologie permettant aux ministères d'identifier et de mesurer les inégalités sectorielles en vue de définir des programmes publics et leur allouer un montant budgétaire et des indicateurs d'impact et de suivi intégrant le genre. Les membres du CE-BSG ont été formés à l'utilisation de cette méthodologie en 2018. Par ailleurs, et afin de favoriser une culture commune de l'égalité dans le domaine, des formations ont également été organisées à

destination des parlementaires membres du Groupe Parité et Égalité, sur l'évaluation du degré de mise en place de la BSG au sein des ministères sectoriels, la maîtrise des enjeux budgétaires et financiers de la Loi de Finances 2019 et la revue des programmes publics et l'évaluation de leur impact sur les inégalités.

En matière de déclinaison de la BSG au niveau des départements sectoriels, le Ministère de la Santé a développé un objectif ciblé de réduction des inégalités. Le ministère de l'éducation s'est fixé, quant à lui, dans son projet ministériel de performance plusieurs objectifs assortis d'indicateurs qui permettent de suivre l'allocation des budgets et leurs impacts sur la scolarisation des filles et de garçons de façon différenciée. Le ministère de l'emploi a développé également des indicateurs sur l'emploi des femmes et leur accès à la protection sociale.

*La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est une approche budgétaire axée sur la performance visant à renforcer les principes de transparence, d'efficacité et d'efficacités des dépenses publiques. Cette performance souhaitée inclut les préoccupations de genre et facilite ainsi l'action publique de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à travers notamment l'identification d'indicateurs de résultats et de suivi de budgets bien précis.*

*J'aimerais rappeler que d'un point de vue légal, la loi organique 130-30 promulguée en 2015 impose pour l'ensemble des départements ministériels d'une part d'adopter une nomenclature programmatique et définir, en prenant en compte l'aspect genre au niveau des objectifs et des indicateurs associés aux programmes, c'est l'article 39. D'autre part, elle institue en annexe du projet de loi des finances, un rapport dit « Rapport*



*sur le budget axé sur les résultats tenant compte du genre ou plus couramment « Rapport Genre ». Ce rapport est un outil de suivi des performances des différents secteurs dans la réduction des inégalités et regroupe l'ensemble des mesures entreprises par chaque département ministériel dans ce sens ( article 48). Une refonte du rapport est en cours de finalisation pour l'édition de 2020.*

*Le Ministère de l'Économie et des Finances, qui pilote cet exercice, a mis en place en partenariat avec ONU Femmes, le Centre de l'excellence de la BSG pour la coordination et l'accompagnement aux niveaux national et territorial. Ainsi, depuis 2016, 28 départements ministériels ont été formés et accompagnés dans l'identification des indicateurs sensibles au genre associés aux programmes à renseigner dans les Projets de Performance. Grâce à ces efforts, les objectifs des programmes*

*budgétaires sont de plus sensibles au genre ou sexo-spécifiques, même s'il reste encore beaucoup d'efforts à fournir afin d'optimiser le renseignement des indicateurs. Le CE-BSG travaille actuellement sur l'amélioration du système d'information pour recueillir les données sexo-spécifiques et sensibles au genre les plus fines et qui permettront de faciliter les exercices de priorisation des dépenses publiques dans le but d'une réduction effective des inégalités entre les sexes.*

”

---

**FOUZI LEKJAA**  
**DIRECTEUR DU BUDGET -**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**  
**ET DES FINANCES**

## PARTICIPATION DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS ET DÉCISIONS

### Dans les élections

La participation des femmes aux espaces de décision et à l'élaboration des politiques publiques est une condition de la mise en place de systèmes démocratiques qui prennent en compte la parole des citoyens et des citoyennes de manière égale. L'adoption de quotas est une mesure temporaire définie dans la CEDEF, qui a démontré son efficacité dans tous les pays du monde et qui vise à corriger durablement l'inégal accès des femmes aux fonctions électives.

L'adoption du principe de parité pour les élections nationales en **Tunisie**, en 2014, a permis d'élire 36% de femmes parlementaires. Le 15 juin 2016, le Parlement tunisien a amendé l'article 49 du code électoral afin d'y intégrer le principe de parité de façon à la fois verticale et horizontale. Ce principe s'applique désormais aux élections municipales et régionales. La parité horizontale requiert que les listes présentées par chaque parti soit dirigées de façon égale par des femmes et par des hommes, tandis que la parité verticale impose une alternance de candidat.e.s femmes et hommes sur la liste. Ce système inédit dans la région a été appliqué pour la première fois lors des élections municipales du 6 de mai 2018 qui ont permis d'élire 47% de femmes aux conseils locaux.

**En Algérie**, la révision constitutionnelle du 15 novembre 2008 a conduit à l'introduction d'une disposition inédite dans la loi fondamentale du pays à travers l'article 31 bis de la constitution (devenu Art.35 en Mars 2016), par lequel l'Etat s'engage à œuvrer « à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les

assemblées élues ». La loi organique 12-03 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues a adoptée le 12 janvier 2012 en application de l'article 31bis de la Constitution, ainsi que la loi organique n° 12-04 du 12 janvier 2012, relative aux partis politiques qui les incite à renforcer la place des femmes dans le champ politique et dans la vie partisane en particulier. Pourtant, et ce malgré les efforts déployés sur le plan législatif, lors des récentes élections législatives de 2017, le nombre de femmes élues à l'Assemblée Populaire Nationale (APN) s'est élevé à 119 femmes sur 462 sièges (25.9%). Soit en recul de 5 points par rapport à la législature précédente, qui avait permis l'élection de 31% de femmes ce qui hissait l'Algérie au premier rang avec la Tunisie dans la région et à la 40ème place au niveau mondial. Une des explications de cette baisse de représentation est l'inexistence de mesures de correction dans le cas où un.e seul.e candidat.e est élu.e par liste. En effet, les têtes de listes étant en majorité des hommes, la multiplication des listes réduit mécaniquement le nombre de femmes élues.

**Au Maroc**, depuis 2015, au niveau des régions, la loi organique n° 34.15 de juillet 2015, relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales fixe le nombre de sièges de la circonscription électorale réservée aux femmes au 1/3 des sièges du conseil de la région. Cette nouvelle règle a permis de porter à 39% la proportion de femmes élues au niveau régional en 2015 et à 21% le pourcentage de femmes élues lors élections communales de 2015.

Une enquête menée auprès des femmes élues marocaines dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Collectivités Locales 2017-2021 a montré que les femmes ont pu accéder, de manière massive pour la première fois, aux instances politiques territoriales en 2015. Ainsi, 76% des

femmes élues ont été élues pour la première fois à Casablanca-Settat, 88% à Draa Tafilalet et 86% à Marrakech-Safi.

Pourtant, alors que les besoins en formation des nouvelles élues sont importants car 68% des femmes élues assurant des fonctions dans les conseils communaux des trois régions n'ont pas bénéficié de formation après leur élection aspect qui impacte grandement leur accès à la décision politique et leur implication dans les grandes missions territoriales. Ainsi, 85% des femmes élues interrogées, dans le cadre de la même enquête, n'ont pas la délégation d'autorité de signature et 43% des femmes élues communales interrogées n'ont pas participé à l'élaboration du Plan d'Action Communal dans les trois régions cibles de l'étude. Dans ce sens, ONU Femmes développe des programmes d'appui à des organisations de la société civile engagées dans le renforcement de capacités et l'accompagnement des femmes candidates et élues avant et après la tenue des élections.

Dans le cadre de son partenariat avec le Ministère de l'Intérieur – Direction Générale des Collectivités Locales (MI-DGCL) pour la promotion de la gouvernance locale sensible au genre au **Maroc**, ONU Femmes a accompagné la création et la structuration de la section marocaine du Réseau des Femmes Elues d'Afrique (REFELA) officiellement lancé en décembre 2017.

Entité unique en son genre dans la région MENA, ce réseau réunit, au-delà de leur affiliation politique, les femmes présidentes des collectivités territoriales marocaines. Sa création est venue en réponse aux besoins exprimés par les femmes élues locales à la rencontre d'Africités, tenue à Johannesburg en 2015, d'avoir accès à un mécanisme apolitique et autonome qui leur permet de développer leur leadership. Le REFELA - Maroc ambitionne également d'être un lieu de partage d'expériences pour valoriser l'apport des femmes élues à la gestion des affaires locales et pour améliorer leur visibilité et leur

représentativité dans les instances de prise de décision.

En novembre 2018, dans le cadre du Sommet Africités 2018 à Marrakech, le REFELA et ONU Femmes ont organisé conjointement une session sur le leadership féminin et la gouvernance locale sensible au genre, qui a rassemblé une soixantaine d'élu.e.s locaux-les du continent africain. La rencontre a abouti à l'adoption par les participant-es d'une déclaration appelant les maires et élu.e.s. locaux.ales, les gouvernements et les partis politiques africains à œuvrer pour une participation effective et paritaire des femmes et une intégration du genre dans les processus d'élaboration des politiques publiques locales.

**En Tunisie**, une Académie politique des femmes a été créée par l'association Aswat Nissa pour renforcer les capacités des femmes membres des partis politiques. En 2017, un "bootcamp politique" a réuni 50 candidates qui ont suivi une semaine de formation sur différents thèmes tels que la communication politique, la conduite de campagnes électorales et la prise de parole en public. Les participantes ont également été formées sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques. Plusieurs actions de renforcement des capacités ont été également organisées par la Ligue des électrices tunisiennes (LET) auprès de 50 candidates aux élections régionales.

**En Algérie**, la loi organique 12-03 de 2012 qui a instauré un quota de femmes inscrites sur les listes électorales a permis à 4715 femmes d'accéder à une représentation au niveau des assemblées élues locales passant de 1% avant la loi à 18% de femmes élues au niveau communal et 30% aux assemblées de wilayas lors des élections de novembre 2017.

Afin de comprendre les conditions de la participation des femmes aux assemblées élues locales en Algérie, une étude sur « les contraintes et les opportunités des femmes élues locales » a été réalisée en 2018 par le

Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC) d'Oran sur un échantillon représentant 10% des élues locales. Elle a montré que parmi lesdites élues, 64% ont un niveau de qualification supérieur, ce qui représente un atout pour la gestion des affaires locales. Elle révèle aussi que 84% d'entre elles ne s'étaient jamais présentées à des élections avant la mise en place du quota et 84% affirment avoir été encouragées par leur milieu familial à se présenter comme candidates aux élections. Elles sont majoritaires à penser que les quotas sont un bon outil d'amélioration de la participation des femmes aux instances élues et 76% des élues locales interrogées souhaitent que le quota soit élargi à la parité (50/50). Par ailleurs, l'étude a montré que malgré leur entrée dans les assemblées élues, les femmes représentent seulement 0,2 % des Présidentes et 8% des vice-présidentes des Assemblées populaires wilayales (APW) et des Assemblées populaires communales (APC).

Près de 44% des élues déclarent que leur parti les a peu ou pas du tout soutenues au cours de leur mandat électoral. Les types de discriminations les plus identifiés sont le manque de transparence dans la transmission d'information et le manque de considération et de prise en compte de leur point de vue. 76% des femmes interrogées souhaitent des formations pour renforcer leurs compétences.

L'étude a été présentée en mars 2018 à Alger devant 600 femmes élues, algériennes et issues de différents pays du monde, lors d'une conférence internationale qui a eu pour thème « Promotion de la participation politique des femmes, appui essentiel aux processus de la réforme politique et du développement durable », organisée par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, ONU Femmes et le PNUD.

A l'issue de cette conférence, 13 recommandations<sup>1</sup> ont été formulées pour

promouvoir la participation politique des femmes :

- la recommandation n°2 propose « la révision du cadre juridique en remplaçant le système de quota par un système permettant aux femmes de partager équitablement les listes électorales avec l'autre sexe, afin de leur garantir une participation efficace et efficiente dans la vie politique ».
- la 3ème recommandation appelle à « la révision du dispositif juridique notamment le code des partis politiques pour permettre aux femmes d'avoir des quotas dans les listes de candidatures en vue d'avoir accès aux postes de leadership et de redynamiser son rôle dans le processus de prise de décision».
- la recommandation 5 appelle à « la création d'une instance institutionnelle indépendante veillant à la préservation des acquis politiques et juridiques de la femme».

De plus, le Programme sur le « renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre hommes et femmes en Algérie », mis en œuvre conjointement par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MI-CLAT) et ONU Femmes Maghreb avec le soutien du Gouvernement de Belgique a permis entre mai 2016 et octobre 2017, de renforcer les capacités de près de 700 femmes élues locales de 21 wilayas, en matière de leadership et de management électoral.

En octobre 2017, ONU Femmes a organisé un séminaire dédié à la question de la participation des femmes aux politiques locales. A cette occasion, le Ministre de l'Intérieur a annoncé l'institution d'un prix annuel de l'élue de l'année qui permet de récompenser une femme élue qui a conduit un projet de proximité ayant un fort impact sur la population .

Le programme Taf'il, signé entre le gouvernement Algérien et ONU Femmes et soutenu financièrement par le Gouvernement de Belgique, en appui au Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICALAT) et à celui de la Justice a

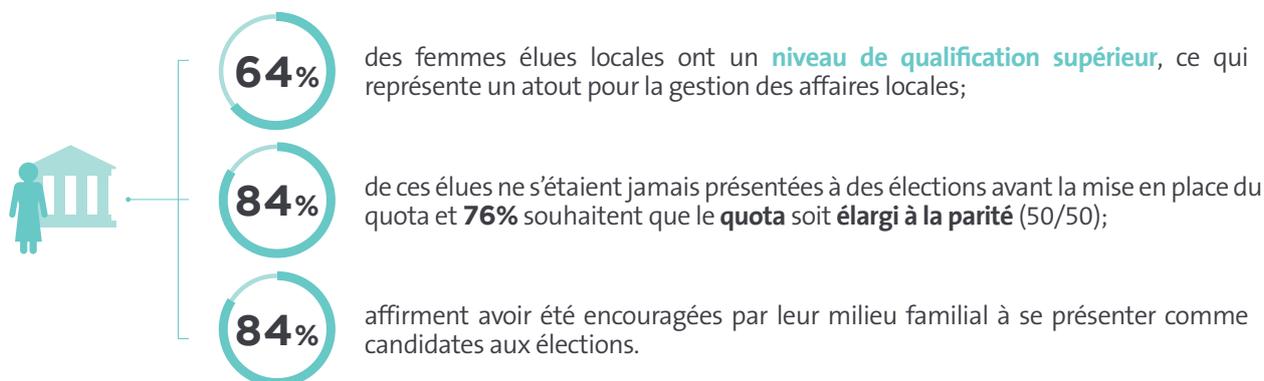
<sup>1</sup> Ministère de l'intérieur, 2018. Déclaration d'Alger Issue de la Conférence Internationale sur la Participation Politique de la Femme.

permis d'organiser une rencontre d'échange entre cadres algérienn.es et tunisien.nes sur les bonnes pratiques autour de la mise en place de mesures de promotion de la participation

politique des femmes dans les assemblées élues, à la lumière de la révision de la loi électorale tunisienne sur la parité horizontale.

## Quelques résultats de l'étude sur les contraintes et les opportunités des femmes élues locales en Algérie

### PARMI LES OPPORTUNITÉS...



la loi organique 12-03 de 2012 (quota d'un minimum de 30%) a permis à **4715** femmes d'accéder à une représentation au niveau des assemblées élues locales (1% avant la loi et 18% après).

### PARMI LES CONTRAINTES..



**En marge des instances de décision : Moins de 10%** des femmes élues locales occupent des postes de présidentes ou de vice-présidentes d'APC ou d'APW;  
Près de **44%** des élues déclarent que leur **parti les a peu ou pas du tout soutenues** au cours de leur mandat électoral;  
Elles s'estiment aussi marginalisées par rapport aux hommes quand il s'agit de participer à certaines activités ou à assister aux réunions.

### PARMI LEURS ATTENTES POUR MIEUX RÉALISER LEUR MISSION D'ÉLUE...



souhaitent des formations pour renforcer leurs compétences



souhaitent un meilleur cadre d'échanges avec les citoyens/nes



souhaitent voir le règlement intérieur de l'assemblée plus sensible à leurs attentes



appellent à un plus grand soutien de leur parti politique

## Dans la Fonction publique

Le rapport sur la « Place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique en Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie<sup>2</sup> », publié en 2018, rend compte des enjeux et défis de l'accès des femmes aux postes de décision dans l'administration publique. Il identifie et analyse les caractéristiques communes et spécifiques à l'accès des femmes aux instances de gouvernance dans la Fonction Publique des 4 pays et collecte les bonnes pratiques en

la matière et les mesures institutionnelles et mécanismes adéquats pour le renforcement de la présence des femmes aux postes de responsabilité.

Le rapport montre que les femmes représentent près de 50% des fonctionnaires dans chacun des pays concernés par l'étude et que, à l'exception de la Tunisie, il existe un phénomène de plafond de verre duquel résulte une sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité.

### SYNTHÈSE DES TAUX DE FÉMINISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES 4 PAYS

PAYS	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	TAUX DE FÉMINISATION DANS LA FP	TAUX DE FÉMINISATION DES POSTES DE RESPONSABILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE
• Egypte	• 2014	• Entre 10.8% et 35%	• Entre 8.16% et 32.2%
• Jordanie	• 2014	• 44.95%	• 29.19%
• Tunisie	• 2016	• 37%	• 35.8%
• Maroc	• 2016	• 39.7%	• 22.2%

Il souligne également qu'alors que les quatre pays disposent d'une politique gouvernementale en matière d'égalité dans la fonction publique, érigée souvent en stratégie nationale avec des programmes et mécanismes institutionnels, il y a une quasi absence de réglementation ou de mesures incitatives pour la promotion de la féminisation de l'emploi dans la fonction publique ou pour l'accession des femmes aux postes de responsabilité. Les facteurs qui expliquent l'inégale évolution de carrières des femmes sont liés aux stéréotypes qui enferment les femmes dans les rôles de mères et responsables des tâches domestiques et de soins, les enjeux d'articulation des temps de vie et d'organisation du travail notamment sur le nombre d'heures de travail et la disponibilité en dehors des horaires réglementaires, et l'environnement de travail

dominé par des mentalités sexistes.

Les principales recommandations portent sur la nécessité de mettre en place des politiques de gestion des ressources humaines égalitaires à toutes les étapes de gestion de carrière : (recrutement, promotion, formation continue), la mise en place de mesures incitatives (introduction de quotas) afin de sécuriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité, l'introduction de programmes spécifiques sur le leadership et la création d'observatoires pour l'égalité et l'emploi dans la fonction publique chargés de produire des données désagrégée par sexe et de suivre l'avancée de l'égalité femmes-hommes dans le secteur<sup>3</sup>.

ONU Femmes a initié pour la période 2015-2018, le projet « Promouvoir l'accès des

<sup>2</sup> Ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique et ONU Femmes, 2018. Place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique en Egypte, Jordanie, Maroc, Tunisie.

<sup>3</sup> ONU Femmes, 2018. Place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc.



femmes aux instances de gouvernance au Maghreb et au Machrek ». Ce projet soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français a pour objectif de renforcer la représentation des femmes dans les postes à responsabilité du secteur public en Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie.

Grâce au projet, les départements ministériels des 4 pays cibles sont activement engagés dans le processus de promotion de l'accès des femmes aux instances de gouvernance et disposent de données et d'analyses nationales et régionales pour mettre en place des mesures institutionnelles pour y parvenir :

491 femmes fonctionnaires des 4 pays ont bénéficié d'un processus de renforcement des capacités et disposent dorénavant des capacités requises en termes d'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (IES), de leadership et de communication pour promouvoir l'accès des femmes à l'emploi public et aux postes de responsabilité.

Les réseaux nationaux interministériels d'IES dans la Fonction publique sont opérationnels au Maroc et Tunisie et en cours d'opérationnalisation en Jordanie et Egypte. Au Maroc, le Réseau de Concertation Interministériel pour l'Institutionnalisation de l'Égalité (RCI), présidé par le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP) a assuré, en 2018, le suivi de la restructuration de l'Observatoire Genre de la Fonction Publique, du processus d'élaboration du cahier des charges pour la mise en place de crèches dans les départements ministériels l'année de l'enquête de perceptions de l'égalité des sexes dans la fonction publique.

**En Tunisie**, le Comité Interministériel mis en place pour le pilotage de l'étude initiée dans le cadre de ce projet a été ensuite érigé en réseau national pour l'IES dans la fonction publique. Il s'est fixé 3 objectifs la promotion de l'égalité des sexes dans la fonction publique, la mise en œuvre des recommandations du rapport

de l'étude, et le suivi des décisions du Conseil des Pairs. Ce réseau a demandé en mai 2018, au Chef du gouvernement l'officialisation du réseau par un arrêté ministériel.

Le réseau régional a été lancé en marge du forum des Nations Unies pour la fonction publique. Les travaux ont regroupé 60 fonctionnaires représentant les départements ministériels des 4 pays du 21 au 23 juin 2018 à Marrakech. Les axes d'intervention stratégiques du réseau, son règlement interne, son mode de gouvernance et sa structure organisationnelle ont été formulés sur la base des résultats de l'étude régionale.

Des mesures institutionnelles pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la Fonction publique ont été prises en Tunisie, où le projet a engendré la promulgation le 1er octobre 2018 d'une circulaire par la Présidence du Gouvernement, intégrant l'égalité de genre dans la liste des thématiques prioritaires du programme de formation des agents publics. Une autre circulaire a consolidé les résultats de ce projet qui exige la présentation égale de 2 CV de femmes ainsi que 2 CV d'hommes pour tous les postes d'emploi civils des hauts cadres à pouvoir.

**Au Maroc**, la prolongation d'une circulaire du Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP) le 7 août 2018, a appelé les Ministres et Secrétaires d'Etat à accorder une heure d'allaitement par jour pendant 18 mois aux femmes fonctionnaires après leur congé de maternité. De plus, un cahier des charges est en cours d'élaboration pour la mise en place de crèches de qualité répondant aux normes internationales dans les départements ministériels. Enfin, la restructuration de l'Observatoire Genre de la fonction publique est en cours.



**Appui à la gouvernance locale sensible au genre dans 3 régions pilotes au Maroc**

**+ de 60 parlementaires et 50 points focaux genre formés à l'intégration du genre dans les lois et les politiques publiques en Algérie**

**700 femmes élues locales algériennes issues de 21 wilayas formées sur le leadership et le management électoral**

**47% de femmes élues au sein des conseils municipaux tunisiens en mai 2018**

**Renforcement des capacités de 491 femmes fonctionnaires de 4 pays sur l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (IES) dans la fonction publique**



*L'objectif de notre rencontre au séminaire régional de Marrakech était de concrétiser le réseau régional visant à assurer l'égalité des chances femmes-hommes pour l'accès aux postes de décision dans la fonction publique. Nous avons capitalisé sur l'expérience des participant.e.s aux différentes formations et sur les institutions impliquées dans l'élaboration des études pour constituer un noyau dur de cadres mobilisées au travers d'actions concrètes. Le réseau régional pour l'institutionnalisation de l'égalité dans la fonction publique mise entre autres sur le partage d'expériences et de leçons apprises et à instiller une dynamique visant à pousser à davantage de travail au niveau de chaque pays.*

*A ce propos, en Tunisie, il y a d'abord eu la signature, en 2015, d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement et ONU Femmes. Puis nous avons commencé à travailler sur plusieurs activités au niveau de la présidence du gouvernement en collaboration avec le Ministère de la fonction publique. Cette collaboration qui s'étend aussi à l'Ecole nationale d'Administration de Tunis, l'Ecole Nationale d'Administration France et l'ENA Maroc nous a permis d'élaborer notre étude. La création par décret du conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes en 2016 est venue renforcer cette*

*démarche. Le conseil des pairs dont les missions sont plus larges s'intéresse essentiellement à l'aspect genre, à l'empowerment et au renforcement économique des capacités des femmes. Notre réseau quant à lui, et c'est là où les deux structures se démarquent, s'intéresse essentiellement au secteur de la fonction publique.*

*Le réseau national compte deux membres du conseil des pairs que sont le conseiller juridique du chef du gouvernement et moi-même. Le fait que je fasse partie du comité général de la fonction publique, en tant que directrice générale de la formation, a d'ailleurs facilité le début de création de notre réseau. Nous avons donc participé à l'élaboration d'un plan national au niveau du conseil des pairs et d'un plan d'action [spécifique] au secteur de la fonction publique. Notre démarche consiste à inclure les départements ministériels et institutions dans les formations auxquelles nous avons pris part.*

”

**KHAOULA LABIDI, DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA PRÉSIDENTE DE GOUVERNEMENT DE TUNISIE**

# LES FEMMES ONT UNE SÉCURITÉ DE REVENU, UN TRAVAIL DÉCENT ET UNE AUTONOMIE ÉCONOMIQUE

**ONU Femmes apporte un soutien technique à la définition et à la mise en place de politiques publiques favorables à l'autonomisation économique des femmes, appuie la mise en œuvre d'actions de proximité visant l'autonomisation économique des femmes, notamment en milieu rural.**

Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, des inégalités économiques persistent entre les femmes et les hommes. Les faibles taux d'accès à l'emploi et d'activité économique des femmes en sont une expression criante. Ces inégalités, de fait, réduisent l'autonomie économique des femmes et leur indépendance.

En 2018, la participation des femmes à la vie active dans le monde est de 53,7% alors qu'elle est de 80% pour les hommes. D'après la Banque Mondiale, pour la même année, au Maroc, le taux de participation des femmes à la vie active est de 26,74%, en Tunisie, de 27,08%, et en Algérie, ce taux est estimé à 16,85%. Les femmes sont donc beaucoup moins présentes sur le marché du travail formel au Maroc, en Algérie et en Tunisie, que dans le reste du monde. Et lorsqu'elles travaillent, les femmes occupent très souvent des emplois informels et donc non comptabilisés.

Plusieurs éléments peuvent venir expliquer ces écarts: d'une part, elles sont plus souvent en charge des activités domestiques et parentales (au Maroc, 95% des femmes contribuent aux activités domestiques leur consacrant 5h par jour)<sup>4</sup> et sont donc moins disponibles pour participer à une activité

économique, et d'autre part, des barrières structurelles, comme des écarts salariaux<sup>5</sup> et une forte ségrégation par sexe dans l'emploi limitent les opportunités professionnelles des femmes<sup>6</sup>. Même lorsqu'elles sont sur le marché du travail de façon formelle, elles occupent plus souvent des emplois précaires et saisonniers, ce qui contraint, de fait, leur autonomie économique.

Pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès à un emploi stable, pérenne et assurant une autonomie financière est plus que nécessaire. De plus, cette autonomie économique n'est pas sans effet vertueux pour une société. Si on augmente la participation des femmes au marché du travail, cela permettrait de garantir une croissance économique pour le pays concerné. Le produit intérieur brut mondial augmenterait de 26% si les femmes avaient le même taux d'activité que les hommes, selon McKinsey Global Institute<sup>7</sup>. Selon le FMI, si les femmes avaient un accès au marché de l'emploi égal à celui des hommes, un impact de 46% en termes de revenu par habitant serait constaté au Maroc<sup>8</sup>. Les effets négatifs des inégalités genre touchent plus largement le développement humain des pays. L'index

<sup>4</sup> HCP 2014. Enquête Budget-Temps.

<sup>5</sup> Direction des Etudes et des Prévisions Financières et OCP Policy Center, 2017. Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc.

<sup>6</sup> Banque Mondiale, 2015. Equilibrer les chances. Renforcer l'autonomisation des femmes pour une

société plus ouverte, inclusive et prospère.

<sup>7</sup> McKinsey & Company, 2015. The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion To Global Growth.

<sup>8</sup> IMF, 2016. Morocco, Selected Issues: Implications of Gender Inequality for Growth.

d'inégalité genre montre que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie subissent – même si en mesure différente - une perte significative de développement humain à cause des inégalités de genre<sup>9</sup>.

Pour agir en ce sens, les pays du Maghreb ont décidé, depuis plusieurs années, de mettre en place des actions en direction de l'autonomisation économique des femmes. En atteste, par exemple, la Note d'orientation du Plan de développement 2016-2020 en Tunisie qui a pour objectif d'augmenter la part des femmes parmi les actifs et actives, l'adoption de la Charte de la femme travailleuse en Algérie en 2015 et la loi sur le travail domestique au Maroc approuvée en 2016 et entrée en vigueur en 2018.

Dans les pays du Maghreb, les femmes ont un taux d'activité nettement plus bas que celui des hommes et sont plus souvent

exposées aux écarts de rémunération. Elles sont particulièrement touchées par ces problématiques lorsqu'elles vivent en zone rurale. En effet, le taux d'analphabétisme féminin est élevé, de plus les femmes sont plus éloignées des opportunités d'emploi, des services et des aides à l'accès à l'emploi. Dans le secteur agricole, les femmes rurales constituent une main d'œuvre gratuite et non protégée ; leurs tâches domestiques se chevauchent, voire se confondent, avec les activités agricoles productives, notamment la garde du bétail, le nettoyage, la corvée de l'eau, semis, cueillette, tri, élevage, etc. : 73,7% d'entre elles sont non rémunérées, contre 24,6% des hommes<sup>10</sup>. Enfin, elles font également face à des difficultés dans l'accès aux ressources économiques et productives. Au Maroc, seulement 1% de femmes rurales possèdent des terres<sup>11</sup>. De même elles ne possèdent que 4% de la surface agricole utile<sup>12</sup>.



9 UNDP, 2017. Gender Inequality Index.  
10 HCP, 2012. Enquête Nationale de l'emploi.  
11 HCP, 2014. Femme marocaine en chiffres.  
12 Ministère de l'agriculture, 2015.

Les actions soutenues par ONU Femmes s'axent sur un appui à la fois institutionnel et de terrain en matière d'autonomie économique des femmes. L'appui institutionnel s'est traduit par l'accompagnement du Ministère marocain de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social dans le lancement d'une Stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes au Maroc à l'horizon 2030.

### Professionnalisation des coopératives rurales

Sur le terrain, et en partenariat avec la Fondation Coca-Cola, ONU Femmes a mis en place un programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes rurales à travers la promotion de la chaîne de valeur agro-écologique pour une meilleure résilience au changement climatique. Initié

en 2017, le programme appuie 250 femmes rurales dont 60 sont des dirigeantes et membres de deux coopératives agricoles dans les régions d'Essaouira et de Ouarzazate. Il s'agit de la coopérative Al Amal qui produit, valorise et conserve des olives de table naturelles et la coopérative Tudert, spécialisée dans les plantes aromatiques et médicinales et le savon artisanal.

Pour y parvenir, le programme a misé sur trois axes : le renforcement des capacités des 60 femmes membres des coopératives avec un programme combinant la valorisation de leur savoir-faire local et l'apprentissage de modes de production durable, la fourniture de matériel et d'équipements avec la contribution des communes et les directions provinciales d'agriculture qui ont participé au financement des équipements, et enfin, l'accompagnement



à la commercialisation des productions de façon moderne, adaptée aux marchés local et national, notamment sur le stockage et les emballages. Le partenariat avec le CERCAM (Centre d'études et de recherche agricole) du Crédit Agricole, a également permis aux agricultrices de se doter d'outils pour demander des microcrédits et accéder au crédit Tamwil Fellah destiné aux populations rurales.

Aujourd'hui, les femmes d'Imin Tlit (région d'Essaouira) et de Skoura Ahl Loust (région de Ouarzazate) sont habilitées à ajuster leurs pratiques agricoles aux changements climatiques, elles gèrent des contrats avec les clients, et se déplacent dans les grandes villes pour trouver des opportunités de commercialisation de leurs produits. La professionnalisation de leur activité a été

renforcée par un business plan adapté, et l'obtention de la certification de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), garante d'un produit conforme aux normes en vigueur qui leur permet de passer d'une production artisanale à une production moderne et rémunératrice. En plus de l'autonomie financière de ces femmes qui utilisent les retombées économiques de leurs activités pour subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille et de leurs enfants notamment en termes de scolarisation et de santé, les activités du projet ont contribué à la création d'une véritable dynamique locale. En effet, les professionnels du tourisme local sont désormais partenaires des coopératives qui exposent et vendent leurs produits dans les gîtes des deux communes.





*Notre commune [Imin Tlit] est située au milieu de la forêt, riche en herbes telles que le thym, la lavande ou encore le romarin. Nous avons l'habitude de cueillir ces plantes et de les donner à nos enfants, qui les vendaient sur leur chemin de l'école, afin d'acheter leurs livres scolaires. Ces plantes étaient jusqu'alors vendues à un prix très faible sur les routes autour du village. La coopérative Tudert a été créée en 2003 afin d'aider les femmes à améliorer leurs conditions de vie. Malgré le manque de productivité, elles continuaient à venir y travailler pour qu'elle demeure ouverte. En 2017, nous avons eu une réunion avec les responsables du projet pour définir et évaluer nos besoins. Nous avons été soutenues par des formations et de l'équipement notamment une serre, une pépinière, un système d'irrigation goutte à goutte une installation de séchage, ce*

*qui nous a vraiment aidées. De plus, nous avons été autorisées [par la Direction Régionale des Eaux et Forêts] à exploiter un hectare de plantes médicinales et aromatiques dans le domaine forestier. Grace aux revenus que nous avons commencé à générer en vendant nos plantes séchées, infusions et savons, nous pouvons désormais subvenir à nos besoins ainsi que ceux de nos enfants.*

”

---

**YAMNA TAZERBIL  
PRÉSIDENTE DE LA  
COOPÉRATIVE TUDERT**

## **Au Maroc, les femmes soulaliyates jouissent enfin de leurs droits fonciers**

Après dix années de plaidoyer, les femmes soulaliyates ont obtenu, en 2018, un traitement égalitaire en matière de droits fonciers. Le 23 juillet, un tirage au sort organisé par l'État a réparti près de 860 parcelles de terrain de manière égale entre hommes et femmes, dans le cadre des efforts de privatisation des terres dans l'ensemble du pays.

Le chemin aura été difficile. « Défendre mes droits et m'opposer à mes oncles et à [d'autres] membres masculins de ma famille a été vu non seulement comme une impolitesse, mais aussi comme une déclaration de guerre [à l'encontre] de nos traditions, qui ne sont favorables qu'aux hommes », explique Mahjoubha Mhamda, de la tribu Ouled Mbarek

dans la région de Kentira, qui fait partie des 1 460 femmes à avoir reçu une parcelle d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>.

Dans la tribu Ben Mansour, 160 femmes et 160 hommes ont été récemment dédommagées. Hajiba Hrou, une femme de 42 ans, mère de 3 enfants, en fait partie. « J'ai été soulagée de voir que nos manifestations, nos réunions et nos efforts de plaidoyer ont donné un résultat concret », indique-t-elle. « Au-delà de l'aspect financier, c'est de l'évolution des mentalités dont je suis la plus fière, car nous sommes passés d'une situation où les représentants de la tribu niaient les droits fonciers de leurs propres filles à des hommes qui, lors de la distribution des compensations, nous ont demandé de servir leurs sœurs en premier ». Hror a rejoint le mouvement en 2008. Son engagement sans faille puise dans



ses souvenirs d'enfance, lorsqu'elle se rendait au village et constatait que les femmes et les filles étaient jugées inférieures aux hommes et aux garçons.

Le nom Soulaliate fait référence aux femmes « tribales » du Maroc qui ont lancé un mouvement communautaire à l'échelle du pays pour l'égalité des droits d'accès à la terre en 2007, avec le soutien de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) et d'ONU Femmes dans les premières étapes. Étant donné qu'en vertu des lois

coutumières, les femmes ne pouvaient hériter de terres, les femmes célibataires, veuves, divorcées ou n'ayant pas de fils se trouvaient particulièrement défavorisées. En 2009 et 2010, le ministère de l'Intérieur a émis des circulaires à l'attention des gouverneurs, leur demandant d'inclure les femmes dans les listes des terres collectives et de ne prendre en compte que les listes respectant cette exigence. Au printemps 2012, une autre circulaire accordait aux femmes les mêmes droits de jouissance des revenus et des profits tirés de leurs terres qu'aux hommes.





**250 femmes  
rurales marocaines  
membres de coopératives  
accompagnées pour  
la professionnalisation  
de la production et la  
commercialisation des  
produits**

---

**1620 femmes  
soulaliyates  
ont obtenu un traitement  
égal en matière de droits  
fonciers**

**Les évolutions du monde du travail  
au cœur des discussions de la  
61ème session de la Commission de  
la condition de la femme et de la  
Journée internationale des femmes  
en 2017**

L'évolution que connaît le monde du travail – les innovations technologiques, notamment dans le secteur numérique, les transformations digitales, les migrations, l'augmentation de l'informalité et de la mobilité de la main d'œuvre pose aujourd'hui de nouveaux défis qui méritent d'être abordés et analysés par tous. La 61ème session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue du 13 au 24 mars à New York a abordé cette thématique clé car réaliser l'autonomisation économique des femmes dans ce contexte évolutif nécessite un changement structurel et transformatif afin que le travail profite à toutes les femmes et ceci tant dans les zones rurales qu'urbaines.

Ce changement nécessite également de lutter contre les inégalités entre les sexes au sein des entreprises et faire des avancées technologiques et numériques des vecteurs et des opportunités pour arriver à cette autonomisation. Les domaines en croissance ou émergents, tels que les économies vertes, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques offrent également de nouvelles pistes de travail décent pour les femmes.

Ainsi, les travaux de la Commission se sont penchés, notamment sur les avancées technologiques et numériques, l'écart salarial, le fardeau disproportionné relatif aux soins non-rémunérés et au travail domestique qui est porté par les femmes et les filles et qui doit être reconnu, valorisé, réduit et redistribué, l'intégration des soins non rémunérés comme emplois dans les secteurs publics et privés, le travail domestique et aussi le renforcement des systèmes de protection sociale.

# TOUTES LES FEMMES ET FILLES VIVENT UNE VIE EXEMPTÉ DE TOUTES FORMES DE VIOLENCE

**ONU Femmes soutient l'adoption et la mise en œuvre de lois et de politiques publiques visant à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris dans l'espace public. Elle soutient des actions directes de formations des professionnel.le.s permettant une amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences et de leur accès aux services. ONU Femmes développe de nombreuses actions de sensibilisation visant le changement des mentalités et la prise de conscience des stéréotypes de genre notamment sur le thème des masculinités.**

Les violences faites aux femmes et aux filles représentent la plus grande inégalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde. Ces violences prennent des formes très différentes, psychologiques, sexuelles, physiques et/ou économiques et sont encore massives, dans tous les pays du monde. 62,8% de femmes au Maroc<sup>13</sup> et près d'1 sur 2 en Tunisie<sup>14</sup> ont été victimes de violences au cours de leur vie. Les violences physiques sont les plus répandues et les principaux auteurs de ces violences restent les partenaires intimes des femmes. En Algérie, 7 000 femmes victimes de violences ont porté plainte durant les 9 premiers mois de l'année 2018<sup>15</sup>.

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles est une priorité pour ONU Femmes, déclinée autour de 3 axes principaux : l'amélioration du cadre normatif et institutionnel par l'État pour répondre à sa responsabilité de promotion et de protection des droits humains, conformément aux standards internationaux, le soutien à une offre de services essentiels pour les femmes et

les filles survivantes de violences, disponibles, accessibles et de qualité en application des lois et politiques publiques adoptées, et la promotion d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes qui passe par la lutte contre les stéréotypes et le changement des attitudes et mentalités en faveur de l'égalité entre les sexes.



<sup>13</sup> HCP, 2009. Enquête nationale de la prévalence de la violence à l'égard des femmes.

<sup>14</sup> ONFP et AECID, 2011. Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie.

<sup>15</sup> Huffpost Algérie, 2018. « Violence faite aux femmes : 7061 cas enregistrés durant les 9 premiers mois de 2018 ».

## AMÉLIORATION DU CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL

Dans la continuité des efforts de mise en œuvre de la nouvelle Constitution et de ses engagements internationaux, la période 2017-2018 a été marquée par d'importantes avancées législatives **au Maroc**. Parmi elles :

- ➔ L'adoption de la loi n°79-14 portant sur la création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD) ;
- ➔ L'adoption de la loi n°33-17 organisant le transfert de pouvoir et des attributions du Ministère Public au Procureur Général du Roi et actant ainsi l'indépendance du pouvoir judiciaire au Maroc ;
- ➔ La réforme de la loi n°16.03 ouvrant la profession d'Adoul aux femmes ;
- ➔ La réforme de la loi 83.17 de Fonds d'entraide familiale ;
- ➔ L'adoption de la loi n°65.15 sur les établissements de protection sociale ;
- ➔ L'adoption de la loi n°78.14 relative au Conseil consultatif de la famille et de l'enfance ;
- ➔ L'adoption de la loi n°103.13 relative aux violences faites aux femmes ;
- ➔ Et enfin l'entrée en vigueur de la loi n°19.12 sur le travail domestique.

Ces avancées législatives ont été accompagnées du développement de politiques publiques mettant en œuvre ces dispositions, traduites par l'adoption, en 2018 du second Plan Gouvernemental pour l'Égalité. L'appui technique d'ONU Femmes a principalement accompagné l'adoption des lois n°83-17 sur la réforme du Fonds d'entraide familiale et la loi n°103.13 sur les violences faites aux femmes.

Le premier, qui entre dans le cadre du partenariat avec le Ministère de la Justice, a

consisté en l'évaluation du Fonds d'entraide familiale (FEF). Créé en 2011 pour soutenir les femmes privées de pension alimentaire, le FEF a fait l'objet d'un premier bilan réalisé en mai 2014, qui a révélé que le mécanisme de son exécution n'était pas à la hauteur des résultats attendus. L'étude évaluative a permis d'analyser le cadre juridique, procédural et administratif, et a porté également sur le mécanisme de fonctionnement depuis l'accueil des bénéficiaires jusqu'aux paiements des pensions alimentaires, en passant par l'information des bénéficiaires, la constitution et le dépôt des requêtes et les délais de décision. La loi n°83.17 a élargi le public bénéficiaire aux femmes seules, cheffes de familles monoparentales et auxquels une pension alimentaire est due. La réforme a également simplifié les procédures de dépôt des requêtes et la réception de la pension. Cette réforme a également permis l'augmentation du plafond du montant mensuel, et le renforcement des mécanismes de gouvernance.

Le 14 février 2018, le Maroc a adopté la loi 103.13 de lutte contre les violences faites aux femmes. Entrée en vigueur le 12 septembre de la même année, elle définit les violences faites aux femmes comme champ d'application de la loi et prévoit la révision de certains articles du code pénal et du code de procédure pénale, ainsi que l'inscription de nouvelles infractions et dispositions procédurales. Le harcèlement sexuel et le mariage forcé ont ainsi été définis. Elle prévoit la mise en place de cellules de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences. Ces cellules sont créées dans plusieurs services, (police, justice), mais aussi à la Direction générale de la sûreté nationale et au Haut commandement de la gendarmerie

royale. La loi 103.13 institutionnalise, également, des mécanismes de coordination à différents niveaux territoriaux et des comités placés sous la présidence du Parquet. Le processus d'adoption du projet de loi spécifique sur les violences faites aux femmes a été entamé dès 2008. Pendant dix ans, ONU Femmes a appuyé les initiatives de plaidoyer portées par la société civile et les coalitions nationales de mouvement des droits des femmes. En 2017 par exemple, la coalition du Printemps de la Dignité a été soutenue pour son mémorandum sur la loi. La coalition des

ONG de défense des droits des femmes au Maroc a pu présenter son rapport parallèle au titre du 3e examen périodique universel du Maroc et le défendre au Conseil des Droits de l'Homme. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et s'appuyant sur les bonnes pratiques réalisées dans la région, ONU Femmes a organisé des ateliers de lectures croisées à partir de l'expérience tunisienne au profit de la société civile et de la commission de la Chambre des Conseiller.e.s chargé d'examiner le projet de loi 103.13.

## AMÉLIORATION DES SERVICES POUR LES FEMMES ET FILLES SURVIVANTES DES VIOLENCES

Dans l'objectif de traduire, sur le terrain, les standards internationaux et les orientations nationales, ONU Femmes développe également des formations visant l'amélioration de la prestation et de la coordination des services essentiels à la prise en charge des femmes et des filles survivantes de violences. Ce deuxième axe de travail est de nature opérationnelle et vise à apporter des réponses concrètes et mesurables à la prise en charge des survivantes de violences. Cette démarche est mise en œuvre parallèlement avec les autorités centrales chargées de cette prise en charge (Police, Justice, services sociaux), avec les autorités locales qui développent des réponses territoriales adaptées selon leur mandat, et avec les organisations de la société civile qui gèrent des centres d'écoute et d'accueil.

### La sensibilisation des populations

ONU Femmes et l'Institut Marocain pour le Développement local (IMADEL) ont développé un programme de sensibilisation et de

renforcement des capacités : 102 membres d'associations de quartier (dont 52 femmes) ont été sensibilisé.e.s au contenu de la loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes (103.13) et ont été accompagné.e.s pour développer leurs propres stratégies de sensibilisation, avec un focus sur les dispositions relatives au harcèlement sexuel. Ces associations ont organisé 30 événements autour de la campagne des « 16 jours d'activisme pour sensibiliser à la lutte contre les violences faites aux femmes », qui ont permis de toucher, par leurs activités sportives ou culturelles, plus de 6 600 femmes, hommes, filles et garçons et de les informer sur les lois et les services existants. Le plaidoyer des femmes habitant les quartiers pilotes du projet et des associations de quartier a visé à interpeller les responsables locaux et locales sur la mise en œuvre territoriale des nouvelles dispositions. Pour pouvoir y répondre, 21 élu.e.s et fonctionnaires de 3 conseils d'arrondissement ont été formés aux dispositions de la loi 103.13 et à leurs rôles dans le suivi des politiques locales, particulièrement celles en relation avec le renforcement de la sécurité et à la lutte

contre les violences faites aux femmes et aux filles dans l'espace public.

## | Les services sociaux

En Algérie, depuis 2017, ONU Femmes a appuyé la formation des professionnel.le.s algérien.nes de l'action sociale sur les violences faites aux femmes. Un cycle de formation a été développé en réponse aux besoins identifiés des directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) présentes dans les 48 wilayas du pays. Pendant plusieurs mois, une centaine de professionnel.le.s ont été formé.e.s lors d'une série d'ateliers de renforcement des capacités sur la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Un des objectifs de la formation était de renforcer la notion de neutralité et de bienveillance. A ce jour, 60% des DASS ont bénéficié de ces formations. En 2018, et sur la base des résultats de la formation à destination des DASS, un module de formation sur « l'écoute, l'accompagnement et la prise en charge des femmes victimes de violences » a été développé pour la formation continue et pratique des professionnel.le.s de l'action sociale. Ce sont notamment les centres nationaux de formation des personnels spécialisé.e.s et le Centre National de Formation des Personnels Handicapé.e.s qui en ont bénéficié.

L'Entraide nationale, l'opérateur d'assistance sociale au **Maroc**, a inauguré avec ONU Femmes un nouveau partenariat en 2018 par le lancement d'un cycle de renforcement des capacités des métiers de l'opérateur en vue de renforcer la prise en compte des préoccupations de genre pour la définition des plans d'actions, des programmes et du fonctionnement administratif de l'Entraide nationale. Ainsi, un premier cycle de formations a renforcé les capacités de :

- ➔ 40 directeurs et directrices d'établissements multifonctionnels pour les femmes (EMF) en connaissances et maîtrise des outils relatifs au pilotage des EMF et à leur projet d'établissement ;
- ➔ 53 nouvelles recrues assistant.e.s sociaux et sociales en outils d'intervention juridique et psychologique ;
- ➔ 25 psychologues à la supervision professionnelle ;
- ➔ 25 cadres de niveau central et régional de l'Entraide nationale en analyse, planification, gestion et budgétisation sensibles au genre.

A Marrakech, en partenariat avec IMADEL, une première expérience réussie de sensibilisation des futures recrues a été organisée avec l'Office de la Formation Professionnelle et de Promotion du Travail (OFPPT). 43 stagiaires de la filière assistant.e.s sociaux et sociales de l'OFPPT, dont 35 jeunes femmes, ont ainsi été formés dans leur cursus initial sur les dispositions de la loi relative aux violences faites aux femmes et sur le circuit de prise en charge.

## | Les services de la Justice

ONU Femmes a fourni un appui technique au Ministère Public en matière de lutte contre la traite des femmes et des enfants en appuyant la mise en place d'un groupe de 13 « magistrat.es-expert.e.s en traite » œuvrant dans différentes régions du Maroc et en proposant un cycle de formation sur la lutte contre la traite. Ceci a permis de renforcer les capacités du groupe d'experts sur les standards internationaux, sur le cadre législatif marocain et sur les techniques d'identification des cas de traite, de protection des victimes, de poursuites judiciaires et d'andragogie. Le groupe de « magistrat.e.s-expert.e.s » dispensera la même formation au niveau local afin d'assurer une appropriation nationale au sein du secteur de la Justice de la lutte contre la traite des êtres

humains. ONU Femmes a également appuyé le Ministère Public dans la formation de l'ensemble des assistant.e.s sociaux.ales (176) au sein des tribunaux de première instance et 41 substituts du Procureur du Roi au sein des tribunaux et cours d'appel sur les provisions de la loi 27.14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que l'accueil, l'identification, et la protection des victimes de traite, notamment des femmes et des filles et les poursuites judiciaires. ONU Femmes a aussi participé à la mise en place de cellules d'accueil de femmes et enfants victimes de la traite dans les tribunaux de première instance et dans les cours d'appel.

Par ailleurs, Dans le cadre de l'appropriation de la loi 103.13 relatives aux violences faites aux femmes par les magistrat.es chargé.es de son application, un atelier de lecture et de décryptage des nouvelles dispositions légales a été organisé pour une centaine de magistrats de tout le territoire marocain.

### Les services de Police

ONU Femmes et la Direction générale de la sûreté nationale **au Maroc** ont développé un partenariat visant à sensibiliser et à améliorer les connaissances des fonctionnaires de Police sur les standards permettant d'assurer une réponse de qualité à la prise en charge des femmes et des filles survivantes de violence, et à sensibiliser le public aux services de Police disponibles pour en améliorer le recours. Les premières actions développées ont consisté en un appui technique dans l'identification des besoins de l'institution pour assurer la mise en œuvre des nouvelles dispositions, dont l'article 10 de la loi 103.13 sur les services d'accueil et d'écoute pour les femmes survivantes de violence, pour l'élaboration des règlements internes et de conception des services. Plusieurs séances de travail ont été tenues,

dont deux journées d'études en coordination avec le Ministère Public et la mobilisation de son pool de magistrat.es formateurs.rices sur l'application des lois de lutte contre la traite des personnes et relative aux violences faites aux femmes, avec la participation de 24 commissaires de Police des 19 préfectures du pays.

### Les services de la société civile

**Au Maroc**, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (UNTF), l'association « Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes » (IPDF) a travaillé sur la facilitation d'accès des femmes survivantes de violences à la justice, à la protection sociale et économique. Cela s'est fait à travers une chaîne de services assurée par le Centre Multifonctionnel « Batha » pour l'autonomisation des femmes victimes de la violence basée sur le genre. Accueillant 600 usagères à la fin du projet, le Centre « Batha » propose des séances d'écoute et d'aide aux survivantes, des services cliniques et un service d'accompagnement en formation et insertion économique. Toutes les usagères ayant eu accès à la chaîne de service du centre, soit 74% de l'ensemble des femmes, ont vu leurs capacités renforcées pour faire face à la violence grâce notamment à leur autonomisation administrative et juridique (77%) et leur autonomisation économique (65%). Ce projet a également permis de sensibiliser les garçons et les filles, les hommes et les femmes sur les violences basées sur le genre à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation au profit de 300 hommes et 500 femmes dans la région de Fès.

## **La coordination intersectorielle et la collecte d'information**

Une réponse adaptée doit être informée par des données fiables et actualisées. C'est la raison derrière la création, par le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme d'une base de données nationale **en Algérie**, nommée AMANE et dont l'objectif est d'améliorer la connaissance des profils et des situations des femmes survivantes de violences, harmoniser et standardiser la collecte de données sur tout le territoire algérien. AMANE est une application qui permet la collecte régulière et fiable de données administratives sur les femmes et les jeunes filles en situation de détresse dont les femmes et les filles survivantes de violences qui se présentent à l'une des 48 DASS. Les données sont anonymisées et le Ministère garantit leur confidentialité.

## **La sécurisation des femmes dans les espaces publics**

**Au Maroc**, Marrakech depuis 2014 et Rabat depuis 2015 font partie de l'initiative mondiale d'ONU Femmes « Des villes sûres et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles ».

Des délégations multisectorielles marocaines ont participé aux forums d'ONU Femmes sur les villes et les espaces publics sûrs à Mexico (Mexique) en février 2017 et à Edmonton (Canada) en octobre 2018. Les délégations représentaient les autorités centrales et les autorités locales des deux programmes des villes marocaines (Rabat et Marrakech) ainsi que des organisations de la société civile. Les forums ont été non seulement l'occasion pour les membres de la délégation de renforcer leurs connaissances dans leurs domaines d'expertise, en participant à des ateliers techniques, mais également de créer un réseau

Sud-Sud sur des préoccupations communes et de renforcer le dialogue multisectoriel entre les ministères.

## **Les diagnostics participatifs urbains**

En collaboration avec des associations partenaires (IMADEL à Marrakech, Jossour FFM, association Fraternité, Fondation Ababou et Centre Culturel Africain du Maroc à Rabat), les femmes habitant les quartiers pilotes des projets « Des villes sûres » ont réalisé des diagnostics urbains participatifs. Les femmes, après avoir été formées aux outils et aux questionnaires d'audit, ont renseigné les différentes catégories d'évaluation de leur environnement urbain, analysé les résultats et présenté des recommandations aux autorités locales. Ces rapports ont fait l'objet d'un plaidoyer et d'un suivi d'année en année pour la mise en œuvre de mesures correctives par les responsables locaux et locales (signalisation, éclairage, propreté, etc.). A Marrakech par exemple, 80 femmes des arrondissements de Guéliz, Sidi Youssef Ben Ali et Ménara ont été formées aux diagnostics urbains participatifs et ont présenté leurs recommandations d'amélioration de leur environnement urbain à 75 représentant.e.s des autorités locales et opérateurs.

## **La promotion de la mixité urbaine**

Pour soutenir les villes et les autorités centrales chargées de l'urbanisme, ONU Femmes et le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville du Maroc ont conclu un partenariat visant à promouvoir l'intégration du genre dans les projets de politique de la ville. La première action, réalisée en 2017 et 2018, a été la production d'une étude internationale de référence des bonnes

pratiques dans les domaines de l'intégration du genre dans la conception, la construction et la gestion des villes pour assurer un accès égal et sûr des femmes et des filles aux espaces publics et aux services urbains qui répondent

aux besoins spécifiques des femmes et des filles, également, le benchmark a porté sur la sensibilisation des populations des villes au concept de mixité des espaces publics urbains.

## CHANGEMENT DES MENTALITÉS POUR UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et prévenir les violences faites aux femmes et aux filles, exige de travailler sur un changement des mentalités et sur la déconstruction des normes et des stéréotypes. L'un des volets est déployé auprès des hommes et des garçons, pour promouvoir des masculinités positives et questionner leur rôle dans la déconstruction des stéréotypes et la promotion de l'égalité.

### L'enquête réalisée avec le Centre de recherche féminine en Islam (CERFI)

Une enquête a été réalisée avec le Centre de recherche féminine en Islam (CERFI) dépendant de la Rabita Mohammadia des Oulamas sur la perception des marocains et des marocaines de la « Qiwâmah », un concept religieux dont l'interprétation patriarcale confère à l'homme, la prise en charge matérielle du foyer et en fait le « chef de famille » ayant le monopole de la prise de décision et l'autorité sur la femme. Cette notion religieuse est souvent utilisée pour justifier les discriminations et les violences contre les femmes et contribue à pérenniser les inégalités de genre. L'étude a montré que l'interprétation traditionnelle de la « Qiwâmah », qui positionne les hommes en situation de supériorité par rapport aux femmes est encore largement partagée. Par exemple, pour 87% de la population interrogée, même si c'est l'épouse qui prend en charge l'entretien matériel de la famille, elle ne pourra

pas détenir le droit de prendre les décisions concernant les affaires de la famille, et ne sera jamais considérée comme Qawwamah. Cependant, il existe une perception différente chez les générations plus jeunes 25-35 ans qui sont plus nombreux et nombreuses à envisager une vision partagée de la « Qiwâmah » c'est à dire des responsabilités et des prises de décisions communes au sein du couple. Cette étude a permis de formuler plusieurs recommandations pour garantir entre les femmes et les hommes comme par exemple la révision des dispositions discriminatoires du Code de la famille, comme le fait d'« attribuer à la mère la représentation légale des enfants au même titre que le père ».

### L'enquête IMAGES (International Men and Gender Equality Survey) sur les hommes et l'égalité des sexes

L'enquête IMAGES (International Men and Gender Equality Survey) sur les hommes et l'égalité des sexes a été réalisée dans le cadre du Programme régional « Hommes et femmes pour l'égalité des sexes », mis en œuvre par ONU Femmes au Maroc, en Egypte, au Liban et en Palestine, avec l'appui financier de l'agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).

Réalisée en 2016 dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, elle propose une lecture comparée de la vie des hommes - en tant que fils, maris et

pères -, à la maison et au travail, dans la vie publique et privée, pour mieux comprendre comment ils perçoivent leur statut d'hommes et leurs attitudes et actions en faveur de l'égalité entre les sexes. 1 200 hommes et 1 200 femmes ont été interrogé.e.s sur l'égalité des sexes dans les sphères de la vie privée, publique et les lois, la définition des masculinités et des féminités, les relations sociales : mariages, divorces, libertés, la paternité, et aussi, les violences faites aux femmes. Les résultats de l'enquête ont révélé, à titre d'exemple, que moins de 33% des femmes et des hommes enquêté.e.s connaissent les dispositions légales en matière de violence à l'égard des femmes.

La place des femmes et des hommes au sein du foyer reste encore marquée par des stéréotypes, notamment chez les hommes. Ainsi, 72% des hommes interrogés estiment que s'occuper des enfants devrait être la responsabilité de la mère. D'ailleurs, 75% estiment que changer des couches, baigner et nourrir les enfants relèvent de la responsabilité des femmes. Cette opinion est partagée par 54% des femmes.

L'étude montre, par ailleurs, que les masculinités et les féminités sont en mutation, puisqu'on

observe, dans les résultats, un mouvement dans les perceptions et les places des femmes et des hommes. Ainsi, quel que soit le milieu ou l'âge, les hommes définissent les hommes par comparaison avec le passé. Ils se représentent la masculinité « d'avant » comme une domination totale des hommes sur les femmes, parce que l'homme était pourvoyeur de ressources, ce qui lui conférait des droits sur la famille – et sa femme en particulier. Ce modèle du patriarcat tout puissant semble pour les participant.e.s à l'enquête plutôt appartenir au passé et les discussions s'accordent sur le fait qu'aujourd'hui les hommes et les femmes endossent de nouveaux rôles en raison du fait qu'une (petite) partie des femmes a accédé au marché du travail.

### La campagne « Parce que je suis un homme »

Les recommandations de l'enquête IMAGES soulignent l'importance de la promotion d'une éducation égalitaire et non violente dans la famille et dans le système scolaire qui passe aussi par l'implication des médias.



A cet effet, et dans le cadre du programme « Hommes et Femmes pour l'égalité des sexes », ONU Femmes a lancé, en novembre 2017, une campagne intitulée #Hit\_Ana\_Rajel (parce que je suis un homme) qui, tout en illustrant quelques résultats, vise la promotion des rôles positifs des hommes. Cette campagne, de douze capsules vidéo, a été diffusée sur la chaîne 2M TV mais également sur les réseaux sociaux. Elle a bénéficié de la participation de plusieurs célébrités marocaines dont le journaliste Abdellah Tourabi, le footballeur international et entraîneur Youssef Fertout, ou encore les actrices Samia Akariou et Nora Skalli. Ces capsules ont été utilisées lors de sessions de sensibilisation auprès de collégien.ne.s et lycéen.ne.s de Marrakech et Meknès et dans des établissements d'enseignement supérieur comme l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC) à Rabat, l'École supérieure de commerce et de gestion de Tanger ou l'Institut des Beaux-Arts de Casablanca. Des caricatures par l'artiste Saad Jalal sur le thème

des stéréotypes de genre et les violences faites aux femmes et aux filles ont également été exposées.

### | Les ONG émergentes

Dans le cadre du même programme, ONU Femmes a fourni un appui à 13 organisations non gouvernementales marocaines émergentes en partenariat avec l'ONG Quartiers du Monde. L'objectif était de renforcer les capacités des associations sur les aspects organisationnels mais aussi sur la maîtrise des questions de genre, de l'égalité femmes-hommes et des masculinités. En 2017, 7 d'entre elles ont notamment conduit des projets d'actions communautaires qui intègrent les questions d'égalité femmes-hommes, filles-garçons ainsi que les masculinités.

A titre d'exemple, l'association Khouloud a mis en place une équipe de football féminin dans



la petite ville de Youssoufia où les familles des jeunes footballeuses refusaient qu'elles exercent ce sport d'autant plus qu'elles ne disposaient pas d'un terrain approprié et que le fait de jouer dans la rue les exposait aux regards et préjugés. Elles n'étaient pas autorisées par leurs proches à se déplacer hors de la ville pour les tournois. Ce projet a permis de travailler, à la fois, avec les joueuses sur la confiance en elles mais aussi avec les proches et les familles pour combattre les stéréotypes et améliorer le dialogue entre parents et jeunes filles désirant pratiquer le football. Des professeur.e.s dans les écoles ont également été sensibilisé.e.s sur l'importance de la mixité dans le sport.

L'association Théâtre Aquarium a, quant à elle, misé sur la sensibilisation via la création artistique par la production de capsules vidéo sur la paternité positive et la réalisation d'une pièce de théâtre inédite où les rôles sont inversés et la grossesse est vécue par des hommes. Cette pièce a permis de rendre visible le traitement fait aux femmes pendant leur grossesse mais

également d'aborder la question de la paternité en soulignant l'importance du rôle des hommes dans les soins des enfants dès le plus jeune âge. Un total de 1 575 personnes a assisté à la pièce qui a été jouée dans 6 villes du Maroc : Rabat, Ouarzazate, Fqih Ben Salah, El Medieq, El Hajeb et Larache. Les représentations ont été suivies par des débats sur le rôle des pères et les questions de masculinités.

Dans la région de Casablanca, le projet de l'Association Marocaine pour les Droits des Femmes (AMDF) a entre autres, touché 420 élèves des clubs de citoyenneté des collèges et lycées pour créer des outils artistiques afin de sensibiliser les autres élèves mais aussi des adultes sur la loi contre les violences faites aux femmes et le harcèlement sexuel. Dans les universités, des étudiant.e.s ont été formé.e.s à l'égalité femmes-hommes et ont développé un Parlement qui a permis la production de plaidoyers contre les différentes formes de violences faites aux femmes et aux filles.

Toujours dans le cadre du programme « Hommes et femmes pour l'égalité des sexes », l'ONG Mhashass a travaillé avec de jeunes garçons de la ville de Larache sur la prise de conscience du travail domestique et de soin porté par les femmes au travers d'une inversion des rôles. L'objectif de l'ONG est notamment de lutter contre les stéréotypes sexistes. Conformément au programme d'ONU Femmes « Hommes et femmes pour l'égalité des sexes », Mhashass a donné la priorité au rôle des hommes en tant que défenseurs de l'égalité des sexes. Pour cela, l'ONG a mis en place des formations avec des groupes d'hommes dont certains étaient très résistants à l'égalité des sexes et conservateurs quant à l'attribution des rôles des femmes au sein du foyer. Cette action a permis de les faire évoluer dans leurs opinions. Ils ont pris en charge les travaux domestiques pour bousculer leurs idées reçues. Ils sont aujourd'hui des défenseurs de l'égalité.





*Au sein de notre collectif, nous avons eu comme ambition de créer des œuvres qui touchent le public sans pathos et qui peuvent amorcer le changement dans l'esprit, le corps et le cœur des gens. Nos œuvres ne se contentent pas de l'esthétique, mais questionnent véritablement un phénomène réel, souvent méconnu, car inconsciemment accepté collectivement.*

*Dans l'installation artistique Zanka Lab, les participant-es interagissent avec les quatre composantes de l'œuvre. D'abord, nous avons voulu montrer aux hommes sur quoi porte le regard d'une femme dans la rue, et inversement, pour révéler la pression du harcèlement qui se matérialise dans une liberté fondamentale, qui est celle du mouvement. Ensuite, on interpelle les gens sur la profondeur du phénomène car ils interviennent sur l'apparence, l'habillement et les accessoires, comme indices sur la probabilité de harceler ou d'être harcelée. Les chiffres sur la prévalence du harcèlement, présentés dans la 3ème composante, démontrent que le harcèlement est bien une réalité. La dernière*

*composante de l'œuvre vient, quant à elle, ouvrir le débat sur les causes du harcèlement et les moyens d'y faire face.*

*Et en tant qu'homme, ce ne serait à priori pas important pour moi de m'impliquer contre le harcèlement, mais parce qu'il est légitimement impensable que les femmes ne puissent pas être libres de leurs mouvements, je me sens tout aussi concerné car sortir se balader seule ne doit plus être un chemin de croix.*

”

## SOUFIANE GUERRAOUI

Un jeune homme marocain engagé contre les violences faites aux femmes et le harcèlement dans les espaces publics. Avec ses collègues du collectif Zanka Bla Violence (Rue sans violences), ils ont créé, dans le cadre d'un programme mis en œuvre par ONU Femmes, une installation artistique ainsi qu'une pièce de théâtre forum pour questionner le phénomène et ouvrir le débat.

## Campagne des 16 jours sur les violences dans les 3 pays

En 2018, à l'occasion des 16 jours d'activisme pour lutter contre les violences faites aux femmes, les Nations Unies ont lancé la campagne « Orangez le monde :

#EcoutezMoiAussi ». Cette campagne a mis en avant les voix de femmes survivantes des violences et qui se sont engagées pour les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette campagne est déclinée au niveau international et s'est traduite par de nombreuses actions dans les 3 pays du Maghreb.



**Au Maroc**, le lancement de la campagne au site historique du Chellah a été marqué par une marche performative #ZankaDialna et un lâcher de ballons oranges biodégradables. Plusieurs bâtiments marocains ont été illuminés d'orange tels que le Parlement, le musée Mohamed VI et le siège de la Délégation de l'Union européenne. La tour Maroc Telecom a affiché le slogan de la campagne 2018. Les présentateurs

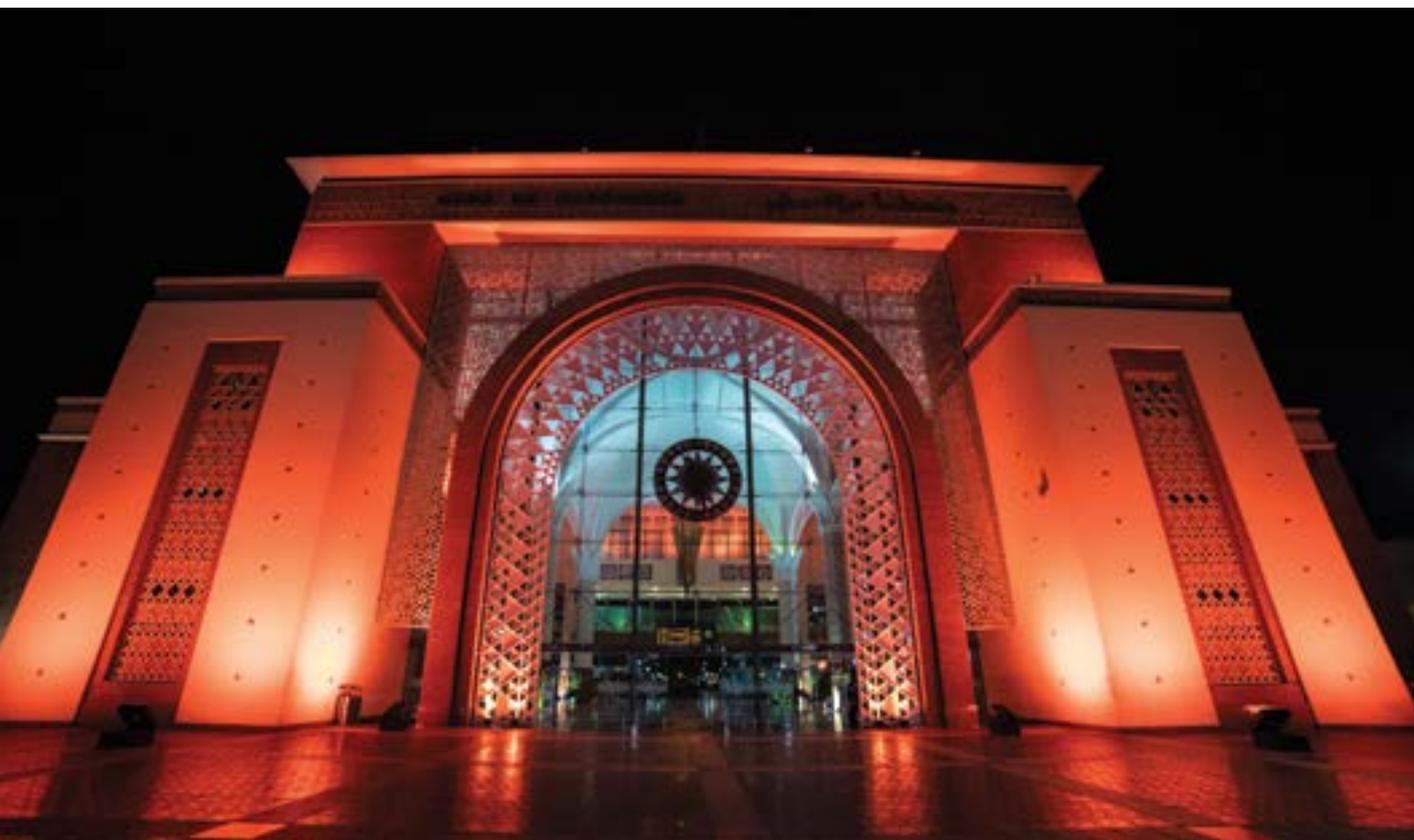
et présentatrices de 2M TV ont porté des écharpes orange durant les 16 jours d'activisme pour l'élimination de la violence faites aux femmes et aux filles pour réaffirmer leur engagement. De nombreuses actions ont également eu lieu grâce aux activités proposées par les ONG mobilisées sur le sujet.

**En Algérie**, une conférence a été organisée à



Alger sur les réponses institutionnelles aux violences faites aux femmes et aux filles, en présence notamment de la Ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme. Cette conférence s'est clôturée avec un lâcher de ballons aux couleurs de la campagne. En parallèle, du 25 novembre au 10 décembre 2017, pas moins de 20 millions d'algériens et d'algériennes ont reçu des messages de la campagne grâce à l'opérateur de téléphonie mobile DJEZZY qui en fait l'une des plus grandes actions menées dans la région.

Plus de 20 personnalités algériennes se sont engagées publiquement avec des déclarations contre la violence faite aux femmes notamment le célèbre caricaturiste, Baba Hichem dit Le Hic, l'écrivaine Kaouther Adimi, la championne de judo Salima Souakri, le chanteur Massi, l'actrice et youtubeuse Shirine Boutella et le chanteur Djam. Les citations ont été reprises par plusieurs médias algériens, assurant une diffusion



nationale de la campagne.

Et **en Tunisie**, ONU Femmes a organisé conjointement avec le Forum des fédérations et la faculté de droit et de la science politique de Sousse une activité sous le thème mondial #HearMeToo. Elle a été conduite directement par les étudiants et les étudiantes qui ont sensibilisé leurs pairs sur la question. Orange Tunisie a réitéré son engagement avec une campagne de sms qui a ciblé les abonnés de l'opérateur.

Côté médias au **Maroc**, les deux groupes SOREAD 2M et Eco-Médias ont réitéré leur engagement auprès d'ONU Femmes pour accompagner les 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et aux filles. Ainsi, pour commémorer la journée pour l'élimination de la violence faite aux femmes, les journalistes de la chaîne télé 2M et leurs invité-es ont porté des écharpes orange à l'écran le dimanche 25 novembre. En plus de dédier plusieurs émissions à la thématique de la campagne, notamment sur Radio 2M, le groupe a également produit une série de 30 capsules diffusées quotidiennement à la télévision et sur le web où des hommes et des femmes, témoins et victimes de harcèlement, s'expriment sur le harcèlement sexuel. Les journaux Assabah et L'Économiste, qui soutiennent la campagne depuis 2015, ont dédié tout au long des 16 jours un espace quotidien dans leurs versions papiers et électroniques de présentation des résultats de l'enquête internationale IMAGES sur les hommes et l'égalité des sexes, réalisée en 2016 dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Le magazine Femmes du Maroc a aussi publié un dossier spécial sur la violence et les mouvements marocains qui la dénoncent et ce, dès début novembre, en plus de plusieurs articles et témoignages sur la version web.





« En tant que journaliste radio, je considérais la question de la violence à l'égard des femmes comme des faits divers, un phénomène qui n'affecte que les femmes vulnérables. La formation avec ONU Femmes m'a aidé à voir les choses sous un autre angle et j'ai appris par exemple que la violence était plus répandue que je ne le pensais. Il était important pour moi de commencer à faire connaître ce problème en dehors des dates phares et d'aller au-delà des reportages afin de discuter et d'analyser, sur notre chaîne radio, des aspects importants tels que les différents types de violence, comment les reconnaître, ce que cela implique et ce qui doit être fait. En plus de présenter des chiffres et des statistiques sur la violence, je cherche aussi des témoignages et des histoires de femmes pour exposer des expériences réelles. Depuis le début de la saison en septembre, nous avons diffusé cinq émissions sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes et des filles. En plus de nous aider à créer un réseau avec des organisations de la société civile et d'autres journalistes, cette formation m'a fait comprendre

qu'il était nécessaire d'avoir plus de femmes dans les médias, non seulement en termes de nombre, mais également en nous assurant de les voir et d'écouter ce qu'elles ont à dire sur des sujets autres que la météo, la culture ou les tendances. Et c'est pour cette raison que je fais de mon mieux pour inviter des femmes expertes sur les différents sujets que je traite dans mon émission. »

”

## NESRINE CHARIKHI

36 ans, travaille comme chroniqueuse à Radio Alger Chaîne 3. Elle a participé à la formation d'ONU Femmes sur la sensibilisation des professionnels des médias aux questions de genre, organisée dans le cadre du programme «Taf'il» sur le renforcement de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en Algérie, avec le soutien financier du gouvernement belge.



**Adoption de lois contre les violences faites aux femmes et aux filles en Tunisie et au Maroc**

**100 magistrats et 102 membres d'associations de quartier au Maroc sensibilisé.e.s sur la loi 103.13 contre les violences faites aux femmes**

**176 assistant.e.s sociaux.ales, 41 substituts du Procureur du Roi et 24 commissaires de police formé.e.s sur la loi 27.14 contre la traite des êtres humains**

**13 ONG marocaines émergentes appuyées sur les aspects organisationnels et la maîtrise des questions de l'égalité et des masculinités**

**Une audience TV de 6 millions pour la campagne #Hit\_ana\_rajel**

**+ de 100 professionnel.les de l'action sociale en Algérie formé.e.s sur la prise en charge et l'accompagnement des femmes survivantes de violences**

**Changement des mentalités par la création artistiques**

En 2017, le célèbre caricaturiste et bédéiste algérien Hichem Baba Ahmed, plus connu sous le nom Le Hic, a réalisé une exposition de dessins de presse intitulée « Le Hic s'expose, pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes ». A cette occasion, il a lancé un appel aux jeunes artistes femmes mais surtout les hommes, pour le suivre dans cette démarche et participer à la construction d'un monde plus optimiste pour les femmes, un appel qui a trouvé écho chez ONU Femmes puisque durant deux semaines en février 2018 à la Villa Abdellatif à Alger, douze jeunes artiste plasticien.ne.s et vidéastes, filles et garçons, venu.e.s de 5 wilayas différentes, ont été accompagné.e.s par des professionnel.le.s afin de créer des projets artistiques sur les questions liées à l'égalité. La résidence s'est clôturée par un grand vernissage, en présence de personnalités institutionnelles et politiques. En effet, ONU Femmes collabore régulièrement avec les artistes pour sensibiliser le public sur les questions liées à l'égalité entre les sexes.



# LES FEMMES ET LES FILLES CONTRIBUENT ET ONT UNE PLUS GRANDE INFLUENCE DANS LA CONSTRUCTION DE LA PAIX ET LA RÉSILIENCE DURABLES

**ONU Femmes Maghreb promeut la participation des femmes au processus de justice transitionnelle en Tunisie et appuie le dialogue entre les institutions et les organisations de la société civile.**

Adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 2000, les résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 visent à renforcer la protection des femmes dans les conflits, reconnaissent les violences sexuelles comme tactique de guerre, et soutiennent la participation des femmes à la sortie de crise et la reconstruction post-conflit. Alors que les femmes sont directement impactées par les conflits et les crises et qu'elles jouent un rôle central dans les stratégies de sorties de crise et de reconstruction, elles sont souvent sous-représentées dans les espaces de négociations et de redéfinition des institutions politiques. Dans les processus de paix intervenus entre 1992 et 2011, les femmes ne représentaient que : 2% des médiateurs en chef, 4% des témoins et des signataires et 9% des négociateurs<sup>16</sup>. Le pourcentage de missions de terrain des Nations Unies dirigées par des femmes fluctue entre 15 et 25% depuis 2011<sup>17</sup>. Enfin, elles représentent 3% des soldats de la paix de l'ONU<sup>18</sup>. Leur participation est pourtant essentielle car elle leur permet d'obtenir des réparations des violations des droits dont elles ont été victimes d'une part, mais aussi de contribuer à repenser des institutions viables et démocratiques qui reconnaissent et garantissent les principes d'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part.

**En Tunisie**, le projet de mise en œuvre de la résolution femmes, paix et sécurité

1325, lancé en 2016 par ONU Femmes, avec le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors de Tunisie, a permis l'adoption d'un plan d'action national de la 1325 (PAN1325) en Conseil des ministres le 8 août 2018. Le PAN-1325 a adopté une approche inclusive et participative. ONU Femmes a apporté un soutien technique et de haut niveau aux membres des comités de pilotage et comités techniques composés par les autorités publiques et les organisations de la société civile. L'entité a mis au service du gouvernement tunisien une panoplie d'expertises portant sur le renforcement des capacités, la mise à disposition des informations et du savoir nécessaires, et les conseils techniques. Des comités techniques constitués de 12 ministères dont les ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères, ont été mis en place. Ils se composent également de plusieurs instances nationales y compris des représentants de la société civile et d'institutions indépendantes telles l'Instance Vérité et Dignité (IVD) et en une Commission nationale de lutte contre le terrorisme (CNLCT) qui ont associé des membres de la société civile pour travailler sur les 4 piliers de la résolution 1325 que sont : la protection, la prévention, la participation et la réhabilitation.

70 cadres ont été accompagnées et formées sur les enjeux de la 1325. Une consultation a également été réalisée avec la société civile, en juin 2018 et le plan a été formellement adopté

<sup>16</sup> Castillo Diaz et Tordjman, 2012. Participation des femmes aux négociations de paix : présence et influence.

<sup>17</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, 2015. Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité.

<sup>18</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, 2016. Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité.

par le Conseil des ministres le 8 août 2018. Cette adoption en fait un document formel et engage la redevabilité de l'Etat pour sa mise en œuvre.

Ce plan d'action national 1325 est articulé avec d'autres priorités stratégiques de la Tunisie dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en lien avec la nouvelle loi organique relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en juillet 2017. Il va également dans le sens du renforcement de la participation des femmes dans les espaces de décisions adoptés par la Tunisie et soutient l'autonomisation économique des femmes.

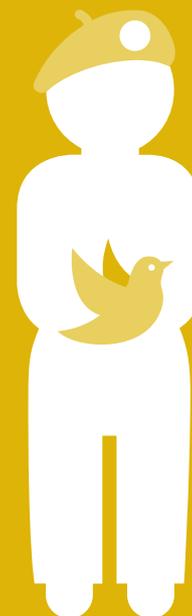
ONU Femmes a par ailleurs travaillé en partenariat avec l'Observatoire tunisien de sécurité global qui appuie la Ligue des femmes policières permettant une meilleure connaissance de leurs conditions de travail et le soutien à leur présence sur le terrain. Le partenariat avec l'association ASWAT NISSA a permis de former une trentaine de jeunes femmes issues de différents partis politiques afin qu'elles deviennent des Ambassadrices de la résolution 1325. ONU Femmes a également conduit plusieurs sessions

d'information et de formation sur le rôle de la société civile dans l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre du PAN 1325 de la Tunisie avec la participation de plus de 60 participants.e.s appartenant aux associations des régions de la Tunisie au Nord, au Centre et au Sud.

Enfin, dans le cadre du même projet, ONU Femmes a appuyé la réalisation d'une étude sur les questions de genre et d'extrémismes violents. Cette étude a été réalisée avec l'ONG Oxfam entre 2016 et 2018. Elle visait à identifier les facteurs de vulnérabilités qui peuvent conduire des femmes à devenir actives dans l'extrémisme violent. En effet, le phénomène appelé communément « extrémisme violent » est généralement associé par l'opinion publique à une jeunesse surtout masculine, marginalisée socialement, culturellement et économiquement. Or, la question du genre est essentielle pour comprendre l'extrémisme violent dans la diversité de ses modes d'engagement en Tunisie. Ce prisme permet notamment de dépasser une représentation des femmes comme soutiens passifs et non-violents ou remède miracle aux causes structurelles de la violence.



Le recours au prisme du genre permet de critiquer les perceptions essentialistes tendant à (1) représenter les femmes comme des actrices nécessairement a-violentes (2) voir dans les femmes engagées dans des actes ou mouvements violents une forme de déviance des normes de féminité (3) présenter les femmes comme des soutiens nécessairement passifs dans les groupes ou actes violents. Ces représentations essentialistes du genre sont par exemple véhiculées dans les médias tunisiens et au sein même de la société civile tunisienne luttant contre l'extrémisme violent.



**Adoption d'un plan  
d'action national de la  
résolution du Conseil de  
sécurité des Nations unies  
1325 femmes, paix et  
sécurité en Tunisie**

---

**70 personnes  
accompagnées et formées  
sur les enjeux de la  
résolution 1325**

# LE PROGRAMME TAF'IL RENFORCE LES CAPACITÉS DES MÉDIAS EN ALGÉRIE

## **Femmes et Médias : Algérie Etude sur l'image et la visibilité des femmes dans les médias algériens.**

Dans le cadre du programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité entre les hommes et les femmes en Algérie » signé entre le Gouvernement algérien et ONU Femmes Maghreb et soutenu par le Gouvernement de Belgique, une étude a été menée sur l'image et la visibilité des femmes dans les médias avec plusieurs organes de la presse écrite, des médias audiovisuels publics et privés ainsi que des journalistes sur deux grands axes d'analyse :

- ➔ la situation socioprofessionnelle des femmes au sein du Ministère de la communication et au sein des médias ainsi que le niveau de visibilité des femmes journalistes.
- ➔ la sensibilité au genre de la production médiatique. Ce dernier axe est basé sur une observation des programmes audio-visuels et de la production de la presse écrite au cours de l'année 2016.

Dans les médias, le poids des femmes journalistes dans les effectifs représente, largement, plus du double du taux national des femmes dans la population employée, et ce quel que soit le média : presse écrite ou audiovisuelle dans les secteurs public ou privé. Elles constituent plus que la moitié des effectifs dans certaines radios et télévisions publiques. On compte, à titre d'exemple, 70% de cheffes de département au sein de la Radio algérienne ; néanmoins, très peu sont celles qui occupent des postes de décision au niveau de la direction générale.

En termes de présence, les femmes investissent de nouvelles rubriques dans tous types de médias et le nombre de femmes auteures d'articles avoisine aujourd'hui les 40% .

En revanche, le nombre de sujets traités sur des thématiques liées aux femmes reste faible même

lors de la Journée internationale des droits des femmes ou bien lors la Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes. En effet, dans la presse francophone, les articles consacrés aux droits des femmes connaissent une légère hausse durant ces dates, 14%, contre 12% le reste de l'année. Dans la presse arabophone, ces parts sont respectivement de 17% et de 14%<sup>19</sup>.

## **Formation des journalistes sur les stéréotypes de genre.**

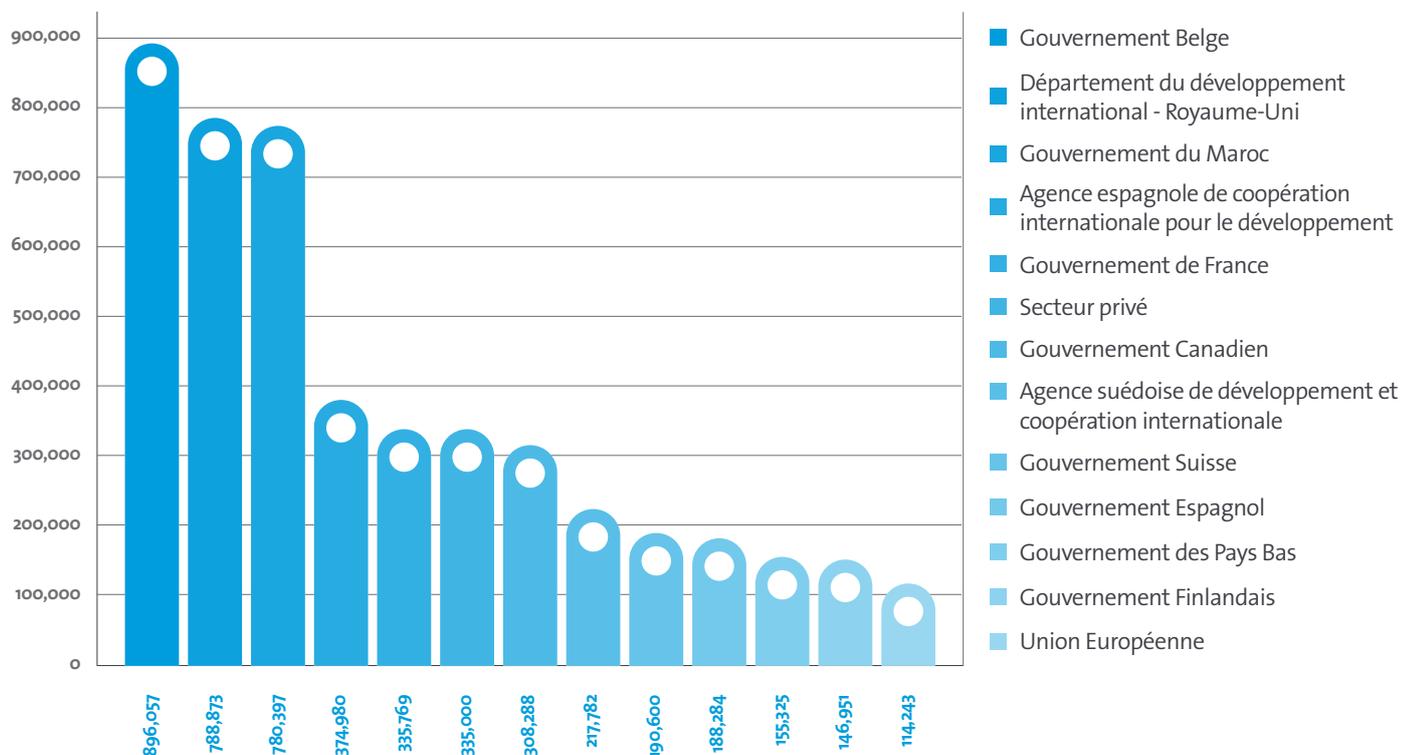
Le programme a également permis de former 60 journalistes de divers médias nationaux, publics et privés (presse écrite, télévisions, radios) lors d'ateliers de formation qualifiante sur le genre. Organisé du 2 octobre au 14 décembre 2017 dans quatre wilayas (Alger, Biskra, Oran et Constantine), ce programme, mis en place en partenariat avec le ministère de la Communication a visé à sensibiliser les journalistes à l'élimination des stéréotypes sexistes des contenus médiatiques, et à utiliser la démarche cross-médias (plusieurs médias simultanément) pour transmettre des messages sensibles au genre. La formation a été finalisée par la réalisation de 19 produits médiatiques conçus selon une approche genre.

La formation a également abouti à la naissance d'un blog qui réunit les participant.e.s à la formation et leurs articles réalisés (en arabe ou en français). On peut y lire divers sujets, comme : « Femmes élues en Algérie: à quand une participation féminine effective dans les assemblées locales? », « Stérilité dans le couple, procréation retardée », « Femmes de Biskra, entre hier et aujourd'hui », « Le sport féminin ». Voir plus : <http://genreetmediadz.blogspot.com/>

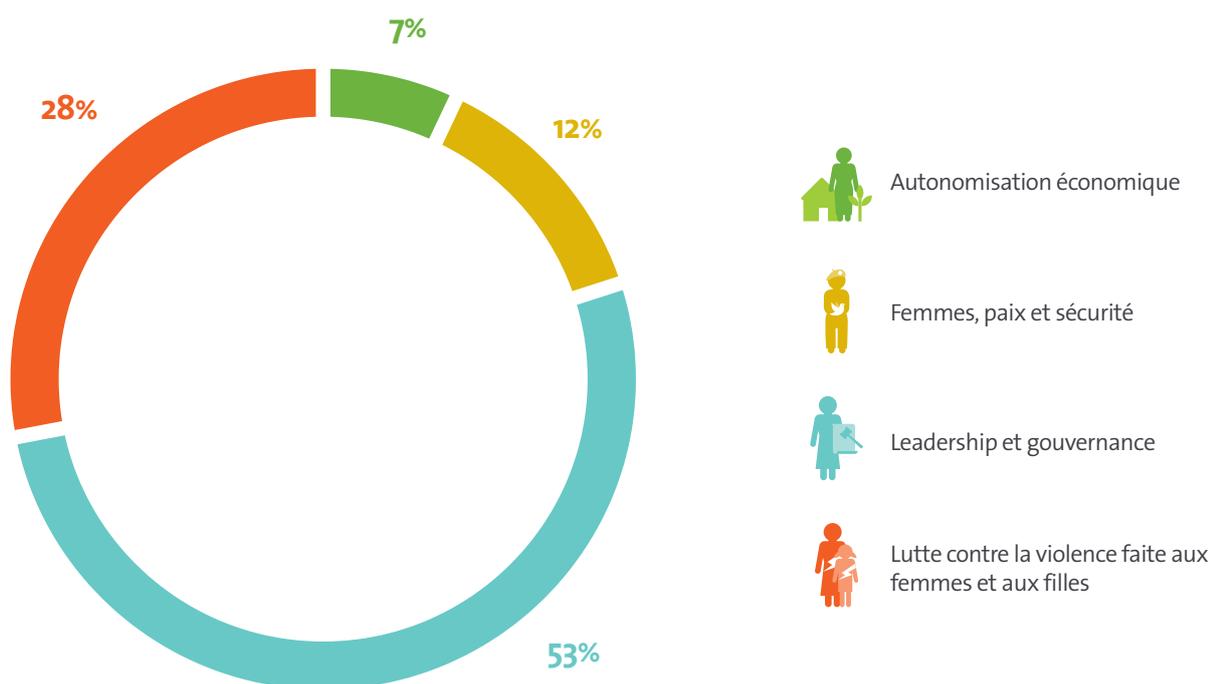
<sup>19</sup> Ministère de la communication et ONU Femmes, 2017. Femmes et médias en Algérie : situation socio-professionnelle et visibilité.

# ÉTATS FINANCIERS

## RÉPARTITION DES FONDS PAR BAILLEUR 2017-2018 (USD 4.832.549)



## RÉPARTITION DES FONDS PAR DOMAINE D'INTERVENTION 2017-2018



## SIGLES

<b>AMDF</b> : Association Marocaine pour les Droits des Femmes	<b>IPDF</b> : Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes
<b>APALD</b> : Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination	<b>IES</b> : Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes
<b>APN</b> : Assemblée Populaire Nationale	<b>IVD</b> : Instance Vérité et Dignité
<b>APW</b> : Assemblées populaires wilayales	<b>LOB</b> : Loi organique du budget
<b>APC</b> : Assemblées de communales	<b>MEF</b> : Ministère de l'économie et des finances
<b>BSG</b> : Budgétisation sensible au genre	<b>MI-CLAT</b> : Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire
<b>CEDEF</b> : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes	<b>MI-DGCL</b> : Ministère de l'Intérieur – Direction Générale des Collectivités Locales
<b>CRASC</b> : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle	<b>MFSEDS</b> : Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social
<b>CREDIF</b> : Centre de Recherche, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme	<b>MRAFP</b> : Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique
<b>CERFI</b> : Centre de recherche féminine en Islam	<b>ODD</b> : Objectifs du développement durable
<b>CNLCT</b> : Commission nationale de lutte contre le terrorisme	<b>ONSSA</b> : Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
<b>DASS</b> : Directions de l'action sociale et de la solidarité	<b>OMS</b> : Organisation mondiale de la santé
<b>OFPPT</b> : Office de la Formation Professionnelle et de Promotion du Travail	<b>ONG</b> : Organisation non gouvernementale
<b>EMF</b> : Etablissements multifonctionnels pour les femmes	<b>PDR</b> : Programmes de Développement Régionaux
<b>GADD</b> : Grille d'analyse du développement durable	<b>RCI</b> : Réseau de Concertation Interministériel
<b>IEECAG</b> : Instance de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre	<b>REFELA</b> : Réseau des Femmes Elues d'Afrique
<b>IMAGES</b> : International Men and Gender Equality Survey	<b>SIDA</b> : Agence suédoise de coopération internationale au développement
	<b>UNTF</b> : Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
	<b>UNFT</b> : Union Nationale des Femmes Tunisiennes

## PHOTOS

**COUVERTURE** : Le collectif Zanka Dialna (la rue est à nous) au Chellah à Rabat le 24 novembre 2018 à l'occasion du lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et aux filles, ONU Femmes/Youness El Moumine

**p.11** : ONU Femmes/Youness El Moumine ; **p.17** : 60 fonctionnaires représentant les départements ministériels d'Égypte, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie ont participé au séminaire régional du programme « Promouvoir l'accès des femmes aux instances de gouvernance au Maghreb et au Machrek » à Marrakech en juin 2018, ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.19** et **p.22** : ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.19** : Les membres de la coopérative Al Amal pour la valorisation des olives ont professionnalisé leur activité grâce à des formations et des équipements adaptés, ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.23** : Membres de la coopérative Tudert pour la valorisation des plantes aromatiques et médicinales, ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.24** : ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.25** : Mahjouba Mhamda et Cherkaouia Elahmidi font partie des soulaliyates qui ont obtenu gain de cause grâce à des années de plaidoyer, ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.26** : Mahjouba Hror de la tribu Ben Mansour, ONU Femmes/Hassan Chabbi ; **p.35** : Hakim Achak, Président de l'ONG Maroc Volontaires partenaire du programme « Hommes et femmes pour l'égalité des sexes », ONU Femmes/Hassan Ouajbir ; **p.36** : Oumaima est une jeune footballeuse d'El Youssoufia dont l'équipe a été soutenue par l'Association Khouloud dans le cadre du programme « Hommes et femmes pour l'égalité des sexes, ONU Femmes/Youness El Moumine ; **p.38** et **39** : ONU Femmes/Youness El Moumine ; **p.40** : La gare ferroviaire de Marrakech et le pont Mohammed VI, le plus grand pont à haubans d'Afrique, ont été illuminés en orange faisant ainsi leur entrée dans la liste mondiale #OrangeTheWorld, ONU Femmes/Hassan Ouajbir et ONU Femmes/Youness El Moumine ; **p.41** : Un lâcher de ballons orange biodégradables symbolisant une parole libérée et un avenir sans violence a été réalisé au lancement des 16 jours d'activisme contre la violence 2018, ONU Femmes/Youness EL Moumine ; **p.41** : Pour commémorer la journée pour l'élimination de la violence faite aux femmes, les journalistes de la chaîne télé 2M et leurs invité-es ont porté des écharpes orange à l'écran le dimanche 25 novembre / captures d'images issues de la chaîne 2M TV le 25 novembre 2018 ; **p.42** : ONU Femmes/Rocio Sanhueza ; **p.43** : Caricature réalisée par Hichem Baba Ahmed alias Le Hic à l'occasion de la Journée internationale des femmes et dans le cadre de l'exposition de dessins de presse intitulée « Le Hic s'expose, pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes » ; **p.45** : Lancement du plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 femmes, paix et sécurité, CAWTAR / Radhouane Largui.

## © ONU FEMMES 2019

Consultez le rapport en ligne à l'adresse : <http://maghreb.unwomen.org/fr/ressources-medias/publications>

Publié par ONU Femmes

Texte : Pauline Chabbert

Conception : Digital & Co

Impression : New Look



---

Bureau Multi-Pays

13, Avenue Ahmed Balafrej - Souissi  
Rabat, Maroc  
Tél : + 212 (0) 5 37 63 53 25  
Fax : + 212 (0) 5 37 63 53 40

Site web: [maghreb.unwomen.org](http://maghreb.unwomen.org)  
Twitter: @ONUFemmesMghrb  
Facebook: ONU Femmes Maghreb

---

